

PROJET



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



Cités éducatives

CONVENTION CADRE PLURIANUELLE Relative au renouvellement du label de la Cité éducative de **MONTEREAU-FAULT-YONNE**

*Quartier(s) de SURVILLE
Ville de MONTEREAU-FAULT-YONNE
Collège chef de file André MALRAUX*

Date de notification : **19 MARS 2025**

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL DE LA CITE EDUCATIVE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

VU le Code de l'éducation, et notamment les articles L.111-1, L.211-1 et L.421-10

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU La Loi de finances initiale pour 2024 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances,

VU La Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

VU la Charte de la laïcité à l'Ecole annexée à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'Ecole,

VU la Circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU la circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021 du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU l'instruction du Gouvernement du 9 novembre 2023 relative au renouvellement du label des Cités éducatives

VU le courrier de demande du renouvellement du label en date du 3 octobre 2024 sur le modèle « signé par le recteur de l'académie de CRETEIL, le préfet du département de SEINE-ET-MARNE et le maire de la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE », pour nous, signé par le préfet délégué à l'Egalité des chances de SEINE-ET-MARNE, le Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de SEINE-ET-MARNE, le Maire de la Commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE

VU la délibération du conseil municipal de Montereau-fault-Yonne du 23 juin 2025, qui engage la commune dans le programme des cités éducatives,

VU le(s) contrat(s) de ville de la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE

VU le courrier officiel des ministres confirmant le renouvellement du label en date du 19 mars 2025,

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



ENTRE L'ETAT

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la ministre déléguée chargée de la Ville, représentées par le recteur de l'académie de CRETEIL et par le préfet délégué pour l'égalité des chances du département de SEINE-ET-MARNE.

ET

La ville de MONTEREAU-FAULT-YONNE, 54, rue Jean Jaurès, représentée par Monsieur James CHERON, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal n° D_..._20.. du 23 juin 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Préambule :

Impulsé par le Gouvernement à partir d'expériences de terrain, co-piloté par le ministère délégué chargé de la Ville et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la démarche des Cités éducatives est née en 2019 de la nécessité d'avoir une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) avec un engagement : soutenir les alliances éducatives à établir collectivement une stratégie sur le territoire pour garantir l'égalité des chances et l'émancipation de chaque jeune en lien avec la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*.

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge sociales et éducatives des enfants et des jeunes dans les quartiers les plus défavorisés, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette mobilisation couvre l'intégralité du parcours de la naissance à l'insertion professionnelle. L'ambition des Cités éducatives n'est **pas d'être un dispositif de plus**, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers de trois grands objectifs :

- **Conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante sur son environnement.
- **Promouvoir la continuité éducative** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'Ecole, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire,
- **Ouvrir le champ des possibles** : L'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et plus particulièrement les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Dans les territoires de la Politique de la ville, l'égalité des chances réside dans un projet de gouvernance et d'action collectives pour faire ville et permettre à chacun de pouvoir choisir son avenir sans distinction géographique, sociale, économique ou culturelle. Par leurs résultats et leurs objectifs, les Cités éducatives portent cette ambition : en cinq ans, 210 Cités éducatives sont nées, couvrant plus de 500 QPV pour plus d'un million de jeunes accompagnés. Ce sont également plus de 253 collèges en REP+ et/207 collèges en REP impliqués ainsi que plus de 3 500 écoles du premier degré.

L'investissement massif de l'Etat, 289 millions d'euros sur la période 2019-2024 engagés par le ministère délégué chargé de la Ville, ainsi que des moyens humains et financiers apportés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, démontrent la

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



hauteur de l'engagement de l'Etat au service des populations les plus fragiles.

Dans la continuité de ces engagements précédents et dans le cadre du déploiement de l'ambition « Engagement Quartiers 2030 », le Gouvernement a décidé de proposer un renouvellement du label aux territoires concernés, afin que les acteurs ayant fait de l'éducation une grande priorité partagée puissent continuer à mettre en commun leurs expertises et leurs compétences au service des quartiers et leurs jeunes habitants.

A cet effet, les pilotes locaux de cette démarche s'engagent donc à poursuivre le déploiement d'un projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs, au travers d'un pilotage partagé et d'une mise en commun des ressources disponibles.

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2 : Périmètre de la Cité éducative

Nom et numéro du QPV :

Nom du Quartier Prioritaire : Surville
Numéro QPV : QP077014

Nom et numéro UAI des lycées et collèges membres de la cité éducative :

Collège André MALRAUX (0771761w)
Collège Paul ELUARD (0771567k)
Lycée polyvalent André MALRAUX (0770938b)

Nom du collège chef de file :

Collège André MALRAUX

Nom des Écoles membres de la cité éducative :

REP + André MALRAUX :
Écoles maternelles SAINT EXUPERY, Clos Dion, Les Ormeaux
Écoles élémentaires Claude SIGONNEAU, Clos Dion, les Ormeaux

REP ELUARD :
Écoles maternelles Pierre et Marie CURIE, Albert CAMUS
Écoles élémentaires Pierre et Marie CURIE, Albert CAMUS

Carte (annexe 1)

Article 3 : Objectifs stratégiques de la Cité éducative

Pour atteindre les objectifs fixés, les partenaires mobilisés s'engagent au préalable à :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs, leur coordination permettant une mise en cohérence des actions de chacun, voire leur mutualisation et/ou leur inscription dans des dispositifs existants en vue d'en améliorer l'efficience
- Renforcer les échanges de pratiques par une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs concourant à l'éducation, à la santé, à la parentalité, à l'inclusion, à l'orientation et à l'insertion professionnelle
- Porter une vigilance particulière à l'optimisation des moyens humains et financiers pour les orienter prioritairement vers les besoins identifiés comme peu ou pas couverts
- Etre vigilant à la mobilisation des crédits de droit commun et à leur articulation avec les crédits spécifiques de la Cité éducative destinés à améliorer la réussite éducative, moteur de l'insertion sociale et professionnelle
- Favoriser de nouvelles modalités de collaboration, de nouveaux partenariats au sein des établissements scolaires et des structures municipales au service du projet de la cité
- Accompagner les professionnels de terrain qui concourent aux travaux de la cité éducative par un plan de formation adapté à leurs besoins.

Ils s'entendent ensuite sur les priorités à mettre sur chacun des axes constitutifs de la Cité éducative comme suit

➤ Axe 1 : conforter le rôle de l'école

Favoriser la socialisation précoce des enfants par un développement des actions de prévention en direction des parents, par l'accompagnement à l'entrée à l'école maternelle, par le développement du langage des 0-3 ans, par l'accès et l'accompagnement à des espaces ludiques dès le plus jeune âge.

Améliorer la maîtrise des fondamentaux sur tous les temps afin de favoriser la cohésion par le progrès de chacun en réactivant l'école comme ascenseur scolaire et social : compétences de maîtrise de la langue et scientifique, cultures littéraire et scientifique.

Poursuivre la mise en place d'une cité plus inclusive : accompagner tous les élèves, tous les jeunes et toutes leurs familles sur le chemin de leur parcours scolaire dans leurs apprentissages, dans le développement de leur autonomie dans leur travail personnel jusqu'à l'insertion dans le monde professionnel.

Renforcer l'ouverture de l'Ecole aux parents et favoriser leur rôle actif dans la communauté pédagogique et éducative et dans le parcours scolaire de leur enfant.

➤ Axe 2 : promouvoir la continuité éducative

Favoriser et accompagner l'engagement des familles, des enfants, des jeunes de la naissance à l'insertion dans le monde professionnel dans une véritable alliance éducative pour construire ensemble des parcours de réussite et les citoyens de demain.

Permettre aux élèves et aux jeunes de la cité éducative de vivre des expériences sportives, artistiques, culturelles et internationales comme facteurs de réussite dès le plus jeune âge.

Articuler les dispositifs d'aide, d'accompagnement et de soutien sur tous les temps, les amener à plus d'efficience et favoriser l'adhésion des publics qui en ont le plus besoin.

Favoriser un climat apaisé en développant des actions d'information, de sensibilisation et de formation aux personnels éducatifs, aux partenaires, aux familles, aux élèves, aux jeunes : développement des compétences psycho-sociales nécessaires au bien-être, à l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire, développement des compétences citoyennes (usage raisonnable des écrans, lutte contre toute forme de stéréotypes, prévention et lutte contre toutes formes de violence, contre toutes atteintes à la laïcité, protection de l'environnement), en répondant aux problématiques de santé physique et mentale

➤ Axe 3 : ouvrir le champ des possibles

Renforcer l'accompagnement et la préparation des transitions aux moments clés du parcours des jeunes (entrée à l'école/ école/collège/lycée/enseignement supérieur et/ou apprentissage, insertion dans la vie professionnelle) pour favoriser l'accrochage.

Renforcer les alliances éducatives dès les premières alertes susceptibles de conduire au décrochage.

Renforcer les alliances éducatives pour mieux coordonner les parcours des jeunes sortis du système scolaire avant l'âge de la scolarité obligatoire.

Permettre aux familles d'être de véritables acteurs éducatifs sur le territoire ; accompagner les familles dans la résolution de leurs problématiques socio-éducatives par une interconnaissance, un maillage et un effort de lisibilité.

Poursuivre la construction de parcours de réussite pour tous : amélioration de l'ambition scolaire vers des filières d'excellence en lien avec des parcours universitaires longs ; construction de parcours professionnalisant pour les jeunes repérés en décrochage ; construction de parcours d'orientation pour les jeunes à besoins particuliers (allophones, porteurs de handicap...).

Lutter contre l'autocensure dès le plus jeune âge et favoriser les mobilités pour tous : mobilité européenne, mobilité scolaire, mobilité professionnelle, mobilité de loisirs.

Ces objectifs stratégiques ont conduit la gouvernance de la Cité éducative à réalisé un plan d'actions (cf. annexe 2).

Article 4 : Pilotage et gouvernance

1. Rôle et composition des instances de pilotage

La gouvernance de la Cité éducative de Montereau est organisée comme suit :

Le comité de pilotage stratégique qui rassemble :

- La Ville : Le Maire et ses adjoints en charge des thématiques liées la Cité éducative, le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Enfance et de l'Education, la DGA en charge du Pôle Services à la population, le DGA en charge du pôle Politiques sociales, les coordonnateurs du CLS, du PRE, du Contrat de Ville.
- Les acteurs institutionnels : l'Éducation nationale, avec l'Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale, l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de circonscription 1^{er} degré (IEN), les principaux de collèges, les proviseurs de lycées, le chargé de mission Éducation nationale, les coordonnateurs REP et REP+, ainsi que les opérateurs institutionnels du territoire, avec le représentant de la CAF, le représentant du

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

Conseil régional, le représentant du Conseil départemental et le représentant de l'ARS.

- La préfecture : le Préfet délégué pour l'égalité des chances, la déléguée du Préfet politique de la ville.
- La cheffe de projet opérationnel

Le Comité de pilotage stratégique a pour mission de valider la programmation proposée par le comité de pilotage opérationnel et de fixer les orientations générales du projet Cité éducative. Deux comités de pilotage stratégique seront programmés dans l'année scolaire : le premier pour valider la programmation annuelle et le second pour le bilan.

Le comité de pilotage opérationnel, assure la gouvernance tripartite effective. Il est composé de la « troïka » : le Principal du collège chef de file, la Déléguée du Préfet politique de la ville, le représentant de la mairie et le chargé de projet opérationnel. Le chargé de mission EN participe également au copil opérationnel. Cette instance a pour mission la réalisation du plan d'action répondant aux priorités partenariales fixées dans la convention triennale et de veiller au suivi opérationnel des actions. Elle se réunira dès que les membres de la « troïka » identifieront un besoin.

Un comité de pilotage opérationnel élargi avec les acteurs institutionnels suivants : l'Éducation nationale, les représentants du Département (Maison Des Solidarités), les représentants de la CAF et les représentants de l'ARS. Il pourra se réunir en fonction de l'ordre du jour et la nécessité de réunir ces acteurs pour mener à bien le projet Cité éducative.

Le comité technique, composé du comité de pilotage opérationnel et des opérateurs qui réalisent les actions. Il assure l'échange d'informations entre les opérateurs de terrain et la « troïka », afin de garantir le suivi durant les actions. Il se réunira sous l'impulsion du comité de pilotage opérationnel et sera animé par le chargé de projet opérationnel.

2. Modalités d'exécution des engagements financiers (notamment du P147)

Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion du fonds pour le compte des écoles et des établissements de second degré constitutifs de la cité éducative. Il revient au collège chef de file d'enrôler l'ensemble des établissements scolaires et à cette fin, il ne peut être envisagé de déléguer à chaque collège présent sur le territoire de la Cité éducative une partie des crédits du fonds de la Cité éducative.

Le principal du collège « chef de file » de la cité éducative, support du fonds de la cité éducative, est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par le secrétaire général de son établissement.

Le choix des actions financées par les subventions versées au fonds de la cité éducative est arrêté par le comité de pilotage de la cité éducative. Néanmoins, certains types de dépenses sont proscrits : le fonds de la cité éducative n'a pas vocation à prendre en charge des dépenses d'investissement, des dépenses courantes d'équipement des établissements scolaires ainsi que des frais de gestion administrative et budgétaire.

3. Modalités de mobilisation des associations, des parents, des jeunes, des conseils citoyens, des entreprises et autres acteurs privés...

Les associations, parents, jeunes, entreprises et autres acteurs privés seront mobilisés dans le cadre

des groupes de travail en fonction des priorités annuelles définies en comité de pilotage.

Article 5 : Durée de la convention de labellisation et articulation avec le contrat de ville

Le terme de la présente convention est fixé au 31 décembre 2027. Il pourra être prolongé par un avenant.

La convention est annexée au contrat de ville.

Article 6 : Contribution de la commune

La Ville de Montereau, à la suite de la délibération confirmant leur candidature et de la labellisation par les ministres, s'engage à participer au cofinancement dans le cadre du déploiement et l'enrichissement du plan d'actions triennal transmis, en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires et sous réserve du vote de leur budget annuel.

La Ville de Montereau s'engage à animer et coordonner les actions de la Cité éducative.

La Ville de Montereau s'engage à fournir les moyens humains, à recruter un chef de projet opérationnel et à apporter ses ressources d'ingénierie, afin de mener à bien les actions.

La Ville de Montereau s'engage à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, pour assurer le déploiement de l'alliance éducative portée dans le cadre de la Cité éducative, en cohérence avec le volet Éducation du contrat de ville et le Programme de Réussite Éducative.

Article 7 : Contribution du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'engage dans le déploiement des Cités éducatives. Il porte une attention particulière aux ressources humaines indispensables pour conforter le rôle de l'école et organiser le pilotage des Cités éducatives, avec la désignation d'un principal de collège chef de file pour l'ensemble des établissements et des écoles de la Cité éducative.

En outre, un fonds de la Cité éducative est créé auprès du collège chef de file et sera abondé en partie par des crédits éducatifs inscrits au budget académique.

Le chef d'établissement du collège Malraux de Montereau-Fault-Yonne est désigné pilote Éducation nationale de la Cité éducative. Il s'appuiera sur un chargé de mission opérationnel représentant un ½ ETP, qui sera mis à disposition du pilote de la Cité éducative, pour conduire les missions qui lui seront confiées. Ce chargé de mission opérationnel recevra une lettre de mission spécifique des autorités académiques.

En plus du chargé de mission Éducation nationale, le chef de file sera accompagné dans le déploiement de la Cité éducative par un Inspecteur de l'Éducation Nationale du 1^{er} degré.

Le chef de file et l'IEN de circonscription seront accompagnés dans le déploiement de la Cité éducative par des personnels :

- Personnels de direction (2nd degré) : 2 principaux, 1 proviseur, 2 proviseurs adjoints, 2 principaux adjoints, 1 directeur de SEGPA.
- Coordonnatrices du REP+ MALRAUX et du REP ELUARD

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



- Directeurs d'école (1^{er} degré) : 10 (5 écoles élémentaires et 5 écoles maternelles).

En outre, un fonds de la cité éducative est créé auprès du collège chef de file et sera abondé en partie par des crédits éducatifs inscrits au budget académique.

Article 8 : Contribution du ministère délégué chargé de la Ville via le programme 147 « politique de la ville » :

Après instruction par la coordination nationale (ANCT-DGESCO) et sur décision des ministres, **sous réserve du vote des crédits en loi de finances**, une enveloppe est réservée à la cité éducative de MONTEREAU, au titre des exercices 2025 à 2027.

Cette enveloppe s'élève à :

1 050 000 €

Répartis comme suit :

	Enveloppe spécifique programme 147
2025	350 000 €
2026	350 000 €
2027	350 000 €
Total	1 050 000 €

Les dotations spécifiques annuelles abonderont l'enveloppe départementale du programme 147, dont le préfet est ordonnateur, consacrée au contrat de ville.

Sur cette enveloppe, une part minimale sera réservée aux dépenses d'ingénierie permettant d'assurer le fonctionnement et la dynamique de la Cité éducative (pilotage, coordination, formations, communication, évaluation).

Article 9 : Conditions de délégation aux préfets des enveloppes spécifiques cités éducatives du programme 147

Pour 2025, la délégation de l'enveloppe prévisionnelle aux préfectures de département interviendra dès notification par le ministère délégué chargé de la Ville du nouveau montant de subvention aux préfets et aux collectivités concernées.

Pour l'année 2026, la délégation des crédits aux préfectures de département interviendra après transmission à l'ANCT de la présente convention signée et des documents opérationnels et financiers de la revue de projet de l'année précédente.

Pour l'année 2027, la délégation des crédits aux préfectures de département interviendra sur présentation des documents opérationnel et financier de la revue de projet de l'année précédente.

Article 10 : Exécution financière

Les modalités de délégation et les règles d'exécution des crédits spécifiques du P147 dédiés aux Cités éducatives font l'objet chaque année d'une présentation dans une note d'exécution financière dédiée.

Article 11 : Le Fonds de la Cité éducative (fonds du collège chef de file pour l'Education Nationale)

Un fonds est créé auprès du collège chef de file de la cité éducative, qui fera l'objet d'une convention constitutive, annexée à la présente convention cadre, à transmettre à la coordination nationale (ANCT-DGESCO) (annexe 3).

Ce fonds a pour but de financer des actions de nature socio-éducatives au bénéfice des élèves de l'ensemble de la cité éducative et de leurs familles. Il est abondé paritairement chaque année par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (P230) et le ministère délégué chargé de la Ville (P147) à hauteur de 15 000 euros respectivement, soit un montant total annuel de 30 000 euros. Les collectivités territoriales et d'autres partenaires de la cité éducative peuvent également abonder ce fonds. Les crédits issus du P147 abondant le fonds du collège chef de file sont à prélever sur l'enveloppe globale annuelle de la Cité éducative visée à l'article 8 de la présente convention.

Le principal du collège « chef de file » de la cité éducative est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par le secrétaire général de son établissement. Le fonds permet, sur le fondement de l'article L. 421-10 nouveau du code de l'Education de mutualiser des dépenses au bénéfice de tous les élèves de la cité éducative, du premier comme du second degré.

Les actions financées par le fonds sont engagées par le principal du collège sur la base d'une décision de la troïka.

Chaque année, l'ordonnateur du fonds du collège chef de file adresse au comité de pilotage le bilan d'exécution du fonds.

Article 12 : Cofinancements et dépenses éligibles aux crédits de la cité éducative

La démarche partenariale et globalisante des Cités éducatives vise prioritairement la mobilisation d'un ensemble de politiques publiques préexistantes sur les territoires concernés, mobilisation qui s'entend également des ressources financières affectées.

Cette mobilisation des moyens existants (qui viennent abonder le budget global de la cité éducative), qui font alors l'objet d'un pilotage conjoint et stratégique, doit permettre plus de cohérence et de simplification pour un meilleur impact sur les publics bénéficiaires des actions. Ces moyens ainsi dégagés, additionnés aux crédits dédiés par l'Etat pour les Cités éducatives, favorisent à la fois une meilleure structuration des acteurs et, le cas échéant, le déploiement de nouvelles actions. Ainsi, les crédits « Cité éducative » n'ont pas vocation à se substituer aux crédits préexistants sur le territoire (notamment le contrat de ville et le programme de réussite éducative, également les dépenses de droit commun des collectivités territoriales, les dispositifs financés par l'Education Nationale, ...).

Les Cités éducatives reposent sur le principe du co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire. Afin d'assurer une dynamique partenariale équilibrée, un seuil minimal de co-financement est fixé à hauteur de 30% du budget global de la Cité éducative. Ces 30% comprennent toutes les contributions de la collectivité et des autres partenaires engagés à l'exclusion des autres crédits de l'Etat (P147, P214, P304, P230 ou autre).

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



Article 13 : Respect des valeurs de la République

Les bénéficiaires de l'aide de l'Etat dans le cadre de la présente convention s'engagent à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Ils s'engagent également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son versement au Trésor public.

Article 14 : Revue annuelle de projet

La revue de projet constitue un point d'étape annuel dans le déploiement du projet de Cité éducative, en présence de l'ensemble des parties prenantes concernées, afin d'établir :

- Un bilan annuel du pilotage administratif et financier de la Cité éducative.
- Un point d'étape concernant la dynamique de projet de la Cité éducative en effectuant un focus sur les modalités de coopération et sur la mise en œuvre de la logique de parcours éducatif.

Au niveau territorial, la revue de projet permet à l'ensemble des acteurs impliqués d'analyser l'avancement du projet de la Cité éducative sous le double angle de son pilotage opérationnel, administratif et financier, et de la dynamique de projet sur l'année écoulée. Cela afin d'identifier les réussites et points forts du projet, les difficultés rencontrées, et les ajustements à réaliser pour assurer la pérennité du projet. Il s'agit donc d'un bilan annuel partagé, mais également d'une anticipation de la suite du projet pour en assurer l'efficience et l'efficacité sur le long terme.

Au niveau national, les informations issues des comptes rendus des revues de projet des Cités éducatives concourent également au pilotage opérationnel et financier de la démarche des Cités éducatives assurée par la coordination nationale (ANCT-DGESCO).

Chaque Cité éducative doit faire l'objet d'une revue de projet annuelle individualisée. En fin d'année, le préfet de département organise avec les services académiques et les services de la/des collectivité(s) la revue de projet de la/des Cité(s) éducative(s) de son ressort. Un bilan annuel du pilotage opérationnel, administratif et financier doit être opéré avec ces acteurs dont :

- Les autorités académiques (pilotage et gouvernance du projet, rôle du collège chef de file, participation des personnels enseignants, innovation pédagogique, bilan des formations, lien avec le projet académique, impacts sur les résultats des élèves...) ;
- Les services de l'Etat en région en charge de l'animation et du pilotage de la politique de la ville : pilotage, animation et mobilisation interministérielle (SGAR, DREETS)
- Les services de l'Etat associés en raison de leurs compétences respectives (DRAC, DRAJES, ARS, DDPJJ, ...) ;
- La municipalité et/ou l'intercommunalité le cas échéant (pilotage et gouvernance du projet) ;
- Ainsi que de toutes les parties prenantes impliquées dans le pilotage du projet (intercommunalité, département, région, CAF, associations, conseil citoyen, associations de parents, etc.).

En cas d'absence de revue de projet ou d'écart injustifié entre le compte-rendu financier et la dotation annuelle versée, le montant de la subvention spécifique annuelle pourra être révisé.

Article 15 : Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation des politiques publiques jouent un rôle central pour éclairer le débat public et la décision. A ce titre et dans le cadre d'une démarche telle que les Cités éducatives et au regard des objectifs rappelés ci-dessus, un suivi documenté et une évaluation ambitieuse sont des exigences prioritaires.

Afin d'assurer ce suivi et cette évaluation, chaque cité éducative a dû, dès l'obtention de sa labellisation initiale, établir un protocole de suivi et d'évaluation.

Ce protocole de suivi et d'évaluation précise la gouvernance prévue pour l'évaluation, les objectifs et le public ciblé (tranche d'âge et cotation genrée, cadre scolaire et/ou périscolaire), le calendrier prévisionnel de déploiement des actions, et l'effet-levier prévu, ainsi que les indicateurs de suivi et de résultat, voire d'impact.

Il doit être actualisé dans le cadre du renouvellement et faire l'objet d'une transmission à l'ANCT avant le 31 décembre 2025.

La mise en œuvre du suivi et de l'évaluation peut être menée par une équipe indépendante et spécialisée.

L'évaluation porte sur les résultats et l'impact de la démarche et des actions par rapport aux objectifs.

L'ensemble des productions relatives à cette évaluation (rapports, analyses, ...) sera transmis à la coordination nationale (ANCT-DGESCO). Tout au long de la durée de conventionnement, les signataires de la présente convention s'engagent par ailleurs à participer aux différents chantiers évaluatifs nationaux (suivi de cohorte, évaluation qualitative...) initiés par la coordination nationale.

Article 16 : Partage d'expériences et communication

La démarche des cités éducatives dans laquelle s'engage la collectivité et les financements spécifiques accordés doivent faire l'objet d'une communication en direction des habitants du territoire en cité éducative. Tous les documents de promotion et de communication de la collectivité doivent porter le logotype du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère délégué chargé de la Ville et des acteurs financeurs du projet (affiches, flyers, programmes, site internet...) ainsi que le logo et la mention "avec le soutien de l'ANCT" pour les diverses publications, dossiers de presse, communiqués de presse, documents audiovisuels et multimédia.

Article 17 : Contrôle de l'administration

La collectivité territoriale et les signataires s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'Etat ou par l'Agence nationale de la cohésion des territoires de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 18 : Avenant

Toute modification sensible du programme ou du plan d'actions tels qu'ils ont été définis dans la présente convention nécessite l'accord préalable du préfet de département et devra faire l'objet d'une transmission à la coordination nationale (ANCT-DGESCO).

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

Article 19 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention (enveloppes réservées, cofinancements de la collectivité et d'autres partenaires indiqués dans le plan d'actions) ou de ses avenants, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées sur le programme 147 pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en trois exemplaires originaux,

à

Pour la ville de MONTEREAU-FAULT-YONNE, le MAIRE	Le préfet délégué à l'Egalité des chances de Seine-et-Marne	Le recteur de l'académie de Créteil
M. CHERON	M. KAPLAN	M. CHANET

Annexes :

Annexe 1 : carte

Annexe 2 : plan prévisionnel d'actions

Annexe 3 : convention constitutive du Fonds de la cité éducative

Annexe 4 : Charte des engagements et des valeurs partagées

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

ANNEXE 1

CARTE



agence nationale
de la cohésion
des territoires

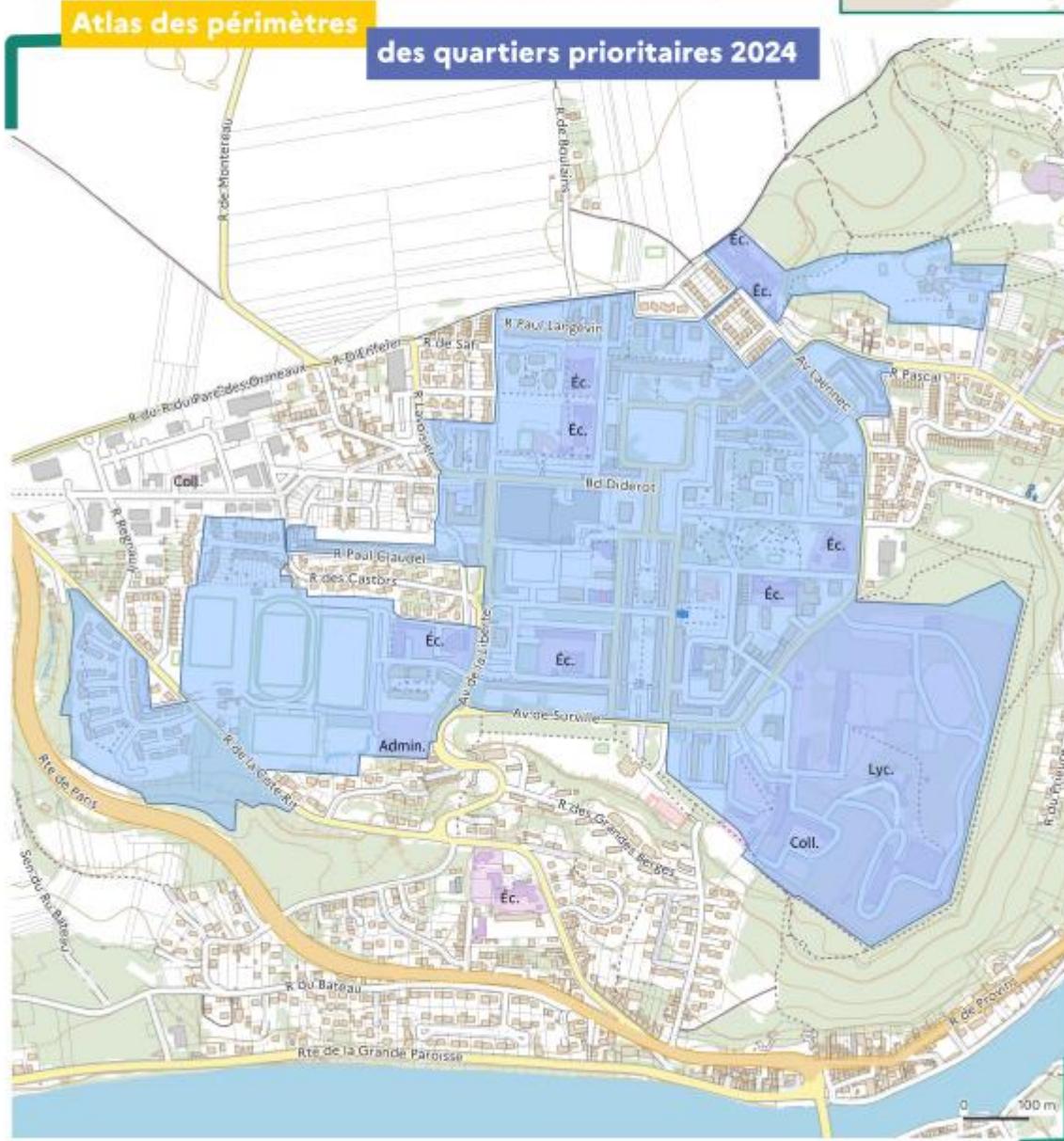


Département : Seine-et-Marne (77)

Commune(s) : Montereau-Fault-Yonne

Quartier : Survillle (QN07714M)

Quartier prioritaire (QP) de la politique de la ville 2024
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Sources : ANCT, 2023; IGN, 2023+

Pour télécharger la carte : https://sig.ville.gouv.fr/atlas/QP_2024

Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

ANNEXE 2

PLAN D'ACTIONS TRIENNAL PREVISIONNEL 2025-2027, CITE EDUCATIVE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

Projet révisé 2025-2027

Axe 1 : Conforter le rôle de l'école	Pages
Objectif 1 : Agir le plus précocement possible pour lutter contre les inégalités et favoriser des apprentissages durables et plus solides dans la maîtrise de la langue avant, pendant et après l'âge de la scolarité obligatoire	16-17
Objectif 2 : Agir le plus précocement possible pour lutter contre les inégalités, favoriser des apprentissages durables dans la maîtrise des compétences scientifiques et développer une culture mathématique et scientifique avant, pendant et après l'âge de la scolarité obligatoire	18-19
Objectif 3 : Accompagner tous les élèves, tous les jeunes et toutes leurs familles sur le chemin de leur parcours scolaire dans l'apprentissage de l'autonomie dans leur travail personnel jusqu'à l'insertion dans le monde professionnel	20-21

Axe 2 : Promouvoir la continuité éducative

Objectif 1 : Favoriser et accompagner l'engagement des familles, des enfants, des jeunes de la naissance à l'insertion dans le monde professionnel dans une véritable alliance éducative pour construire ensemble des parcours de réussite et les citoyens de demain	22-23
Objectif 2 : Permettre aux élèves et aux jeunes de la cité éducative de vivre des expériences sportives, artistiques, culturelles et internationales comme facteurs de réussite dès le plus jeune âge.	24-26
Objectif 3 : Favoriser l'Education à la santé, le développement des compétences psycho-sociales afin de contribuer et veiller ensemble au bien-être, à l'épanouissement et à la sécurité des enfants, des adolescents et jeunes adultes.	27-30

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles

Objectif 1 : Accompagner toutes les périodes charnières, rendre lisible les parcours afin qu'ils soient choisis et non subis de la naissance à l'âge adulte ; favoriser l'ambition scolaire et l'accrochage.	31-33
Objectif 2 : Construire des parcours pour tous : ambition des filles, réussite des garçons, parcours professionnalisant pour les jeunes repérés en décrochage, parcours d'orientation pour les jeunes à besoins particuliers (allophones, porteurs de handicap...)	34-36
Objectif 3 : Construire des parcours de mobilité pour tous : mobilité européenne, mobilité scolaire, mobilité professionnelle, mobilité de loisirs	37-38

DESCRIPTIF DES ACTIONS DE L'AXE 1 : CONFORTER LE ROLE DE L'ECOLE

Objectif 1 : Agir le plus précocement possible pour lutter contre les inégalités et favoriser des apprentissages durables et plus solides dans la maîtrise de la langue avant, pendant et après l'âge de la scolarité obligatoire

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques		
1	0-25 ans Familles Professionnels	Réussite scolaire Prévention du décrochage scolaire	Citoyenneté	Petite enfance
		Lutte contre l'illettrisme	Culture	Relations avec les familles
Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT, Contrat de Ville, CTG			
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, dédoublement des classes, APC, Ecole ouverte/Vacances apprenantes, Groupes de besoins, Devoirs faits, Clubs pause méridienne (Club littéraire, club manga...), OEPRE Collectivité : Clubs langages, CLE, CLAS, ASL			
Articulation avec le droit commun	CAF, Contrat de Ville, DRAC, Académie de Créteil, DSDEN77, CLS			
Lieux de déploiement	Crèches, ludothèques, Etablissements scolaires, médiathèques, Structures de remobilisation (Carrefour de la réussite, Incubateur, Ecole de la 2 ^{ème} chance...) Centres sociaux, centre de loisirs, maison de quartier, Maison de la réussite éducative, centre médical municipal Université pour tous			
Partenaires mobilisés	Partenaires associatifs : Lire et faire lire, ANCLI, Restos du cœur, Dulala, MDS (PMI) Autres : auteurs et illustrateurs de littérature de jeunesse, professionnels du livre, professionnels de la santé			
1-Tout petit je lis déjà. Apprendre à écouter la langue à travers différentes cultures Avant 3 ans (Structures Petite enfance, ASMAT, PMI) Public cible : 0-6 ans Mesure modifiée	<p>Renforcer les initiatives du territoire Déployer des Programmes de type « Un livre pour soi » en partenariat avec le Ministère de la Culture visant à soutenir et à former des parents qui sont eux-mêmes en difficulté à l'égard de la lecture.</p> <p>S'appuyer sur la littératie familiale en langue étrangère Déployer des formations inter-partenariales afin de développer ces médiations dans les différentes structures et plus particulièrement en ayant pour cible les familles les plus éloignées des pratiques culturelles autour du livre.</p>			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

<p>2- Passeurs de livres dans les espaces « dédiés » (établissements scolaires, médiathèques)</p> <p>Public cible : 3-18 ans</p> <p>Mesure modifiée</p>	<p>Poursuivre le déploiement d'actions globales et pérennes dans la construction du Parcours du lecteur autonome</p> <p>Echanger autour du livre par des actions ludiques et d'approfondissement</p> <p>Faire des établissements scolaires et des médiathèques encore plus des lieux de partage et de plaisir autour du livre pour tous</p> <p>Déployer la démarche « Facile à lire »</p> <p>S'appuyer sur les pratiques de littératie familiale pour faire de la lecture un moment de plaisir et de bien-être</p> <p>Poursuivre et soutenir le déploiement d'actions alliant l'écrit, l'oral pour faire des enfants, des élèves, des jeunes de « bons compreneurs »</p> <p>Poursuivre le lien avec les auteurs et illustrateurs de littérature de jeunesse sur le temps scolaire et en dehors</p>
<p>3-Passeurs de livres dans l'espace public et dans les foyers</p> <p>Public cible : les familles et les 14-25 ans</p> <p>Mesure nouvelle</p>	<p>Positionner la lecture comme l'outil privilégié de l'épanouissement personnel, de l'intégration sociale et de la construction citoyenne</p> <p>Rendre le livre visible et accessible dans l'espace public</p> <p>S'appuyer sur les « Brigades de parents lecteurs » : les accompagner dans leur structuration</p> <p>Mener des actions particulières lors de la Journée internationale de la langue maternelle</p> <p>Expérimenter des stratégies d'adaptation des politiques de lecture aux nouvelles attentes du public et aux nouveaux usages notamment des 14-25 ans</p>
<p>4-Répondre aux besoins pour faire des enfants des lecteurs</p> <p>Public cible : les familles et les 6-18 ans, les familles</p> <p>Mesure modifiée</p>	<p>Amplifier le dépistage précoce des élèves à besoins</p> <p>Poursuivre l'articulation des dispositifs d'aide et d'accompagnement dans ces acquisitions</p> <p>Expérimenter le déploiement du Programme Familial</p>
<p>5-Lutter contre l'illettrisme des 16-25 ans</p> <p>Public cible : les familles, les professionnels, les 16-25 ans</p> <p>Mesure nouvelle</p>	<p>S'appuyer sur l'ANLCI, pour déployer :</p> <p>Un forum de débat et de réflexion pour permettre une sensibilisation, un échange autour de l'illettrisme</p> <p>Des constructions avec la Coopérative des solutions de l'ANLCI pour identifier les besoins non-couverts des jeunes en difficulté avec les compétences de base</p> <p>L'utilisation de l'outil Eva dans les structures de remobilisation innovante du territoire auprès des 16-25 ans (Carrefour de la réussite, Incubateur) ;</p> <p>La formation des professionnels du territoire en contact avec les élèves et les jeunes sur tout temps</p>

Objectif 2 : Agir le plus précocement possible pour lutter contre les inégalités, favoriser des apprentissages durables dans la maîtrise des compétences scientifiques et développer une culture mathématique scientifique avant, pendant et après l'âge de la scolarité obligatoire

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques		
1	0-25 ans Familles Professionnels	Réussite scolaire, Prévention du décrochage scolaire	Culture scientifique	Petite enfance
		Orientation	Citoyenneté	Relations avec les familles

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT, CTG
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, dédoublement des classes, APC, Vacances apprenantes, Groupes de besoins, Devoirs faits, Clubs pause méridienne Collectivité : CLAS, ASL
Articulation avec le droit commun	DRAC, Rectorat/DSDEN77
Lieux de déploiement	Crèches, ludothèques, Etablissements scolaires, médiathèques Structures de remobilisation (Carrefour de la réussite, Incubateur, Ecole de la 2 ^{ème} chance...) Centres sociaux, centre de loisirs, maison de quartiers, Maison de la réussite éducative
Partenaires mobilisés	Universités : Paris Saclay, Ecole des mines Partenaires associatifs : Maths en jeans, Planète sciences Musées : Palais de la découverte, Cité des sciences, Universcience Autre : EDF

1- Passeurs de mathématiques et de sciences dans et hors espaces « dédiés » Public cible : 6-25 ans Mesure nouvelle	Prendre en compte le rôle de l'affectivité dans le rapport aux mathématiques et aux sciences et cultiver le plaisir des mathématiques et des sciences par le jeu Amplifier le déploiement d'actions globales et pérennes de construction du Parcours scientifique en l'associant à la notion de plaisir Amplifier le déploiement de ludothèques : jeux mathématiques, malles scientifiques sur tous les temps Aller progressivement d'une réflexion sur les ludothèques pédagogiques vers le déploiement des laboratoires mathématiques Rendre les mathématiques visibles dans l'espace public par l'organisation de temps forts, multi-catégoriels menés pour partie dans l'espace public : S'appuyer sur l'accueil de l'Exposition (3 fois une raison de compter), Magie des maths ; Déployer lors de la Semaine des mathématiques et lors des vacances scolaires des manifestations au cœur de la Ville comme le Festival « Maths en ville » Incrire les mathématiques dans le quotidien (musique, cuisine, architecture...) : conférences, ateliers, spectacles, animations, expositions Déployer des villages scientifiques au cœur de la Ville, ateliers autour des noms des scientifiques du quartier ; ateliers scientifiques autour du développement durable Organiser des tournois inter-écoles et intersites
--	---

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

<p>2- Vivons les mathématiques et les sciences en les rematérialisant Public cible : 3-25 ans Mesure nouvelle</p>	<p>Rematérialiser les mathématiques et les sciences, déployer des actions favorisant des aller-retour entre situations concrètes et abstractions en faisant dialoguer les disciplines au service d'une éducation transversale et citoyenne en s'appuyant sur des thématiques investigués sur le territoire, en montrant l'utilité des outils mentaux face à des problématiques concrètes.</p> <p>Développer, articuler, mettre en cohérence des actions plus globales et pérennes :</p> <ul style="list-style-type: none">- des projets scientifiques liés au climat et à la biodiversité- des projets développant des compétences numériques : l'action municipale Fab Lab « Hors les murs » vers le dispositif <i>Fab Lab à l'école d'Universciences</i>- des projets scientifiques autour de la robotique et de la programmation- des projets scientifiques autour de la cuisine moléculaire- des projets mathématiques sur le temps scolaire en appui de la démarche « Maths en vie »- la continuité éducative entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire : au travers du dispositif municipal des classes à thèmes sciences, de l'articulation avec le CLAS, du dispositif Vacances intelligentes pour les moins de 12 ans, des stages dans les centres de loisirs l'été, des animations jeunesse dans les Maisons de quartier durant l'année et dans le cadre de l'opération CAP de Seine l'été, des groupes de travail Cité éducative ...
<p>3-Et la recherche alors ? Public cible : 6-25 ans Mesure nouvelle</p>	<p>Densifier le lien avec la recherche, les universités les musées nationaux : Déployer des formations auprès des professionnels dans le cadre de la Convention avec Universcience; renouveler les modalités de médiation Poursuivre les formations des professionnels de l'Education nationale en développant le lien avec la recherche et la mise en place de recherche-actions S'appuyer sur les liens initiés par l'EN et la collectivité avec les universités pour renforcer l'attractivité des mathématiques auprès des élèves et de leurs Développer les liens avec les associations de type MATH.en.JEANS pour mener des actions de jumelage entre un mathématicien et des établissements scolaires Faire intervenir des passionnés (chercheurs, ingénieurs, élèves des universités ou des grandes écoles) Mener des actions particulières dans le cadre du Parcours avenir à destination des filles</p>

Objectif 3 : Accompagner tous les élèves, tous les jeunes et toutes leurs familles sur le chemin de leur parcours scolaire dans l'apprentissage de l'autonomie dans leur travail personnel de l'entrée à l'école jusqu'à l'insertion dans le monde professionnel

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématiques		
1	6-25 ans Familles Professionnels	Réussite scolaire, maîtrise des fondamentaux	Apprentissage de l'autonomie	Passerelles, liaisons
		Prévention du décrochage scolaire	Relations avec les familles	Formation des professionnels

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PRE, PEDT, Contrat de Ville, CTG
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, dédoublement des classes, APC, Vacances apprenantes, Groupes de besoins, Devoirs faits, dispositifs d'accrochage, 8-18h Collectivité : Clubs langages, CLE, CLAS, dispositif Réussir après l'école,
Articulation avec le droit commun	DSDEN77, PRE, CAF, Contrat de ville
Lieux de déploiement	Etablissements scolaires, médiathèques, Structures de remobilisation (Carrefour de la réussite, Incubateur, Ecole de la 2 ^{ème} chance...) Maison de quartiers, maison de la réussite éducative
Partenaires mobilisés	Partenaires associatifs : Lire et faire lire, Association Coup de Pouce, AES Sénart

1-Se former, s'acculturer sur les différents temps et espaces du travail personnel des enfants, des élèves, des jeunes Publics cibles : les professionnels, les familles, les 6-18 ans Mesure à renforcer	Faire prendre conscience aux professionnels des inégalités générées par les devoirs à la maison et des ruptures entre les différents espaces/temps du travail personnel Déployer des formations inter-partenaire pour travailler autour des dilemmes de métier générés par les devoirs et le travail personnel S'appuyer sur les espaces de concertation multi-catégoriels du territoire et aussi propres à chacune des entités
--	---

2-Mieux se connaître, s'articuler et se rendre visible Publics cibles : les professionnels, les familles, les 6-25 ans Mesure nouvelle	S'appuyer sur des concertations avec les familles S'appuyer sur des espaces de concertation multi-catégoriels : 'acculturation aux différents dispositifs ; co-construction d'organisations qui développent l'apprentissage de l'autonomie dans le travail et une évolution positive dans la maîtrise des compétences ; interrogation des dispositifs existants Mettre en cohérence les dispositifs autour des cinq types de travail personnel : leçon, renforcement, lectures, recherches, bilans des connaissances retenus en fin de journée, de semaine... Couvrir tous les âges, établissements et structures de 6-25 ans, en co-construisant des organisations pédagogiques innovantes, selon le temps, l'espace, l'âge, la filière de formation poursuivie : tutorat par les pairs, tutorat dans l'inter-degrés par les pairs, tutorat en intergénérationnel S'appuyer sur une communication visible pour les bénéficiaires et les familles afin qu'elles adhèrent aux dispositifs
---	--

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

2-Mieux se connaître, s'articuler et se rendre lisible (suite)

Publics cibles : les professionnels, les familles, les 6-25 ans

Mesure nouvelle

Parvenir dans ce cadre à une Charte du travail personnel de l'élève (professionnels des différents temps, parents et élèves) en s'assignant les objectifs de soutenir et stimuler l'appropriation personnelle des connaissances et des méthodes par les élèves, l'apprentissage progressif du travail personnel autonome et d'assurer le lien avec les familles ; envisager la progressivité du CP à la 3^{ème}, puis au lycée et jusqu'à l'insertion professionnelle

Co-construire des dispositifs innovants permettant de prendre en compte les élèves à besoins particuliers et favoriser la continuité d'outils d'étayage, d'accompagnement dans les différents temps et espaces.

S'appuyer sur des professionnels pour mettre en place des médiations interculturelles relatives à la question du travail personnel

Poursuivre la consolidation d'une dynamique partenariale entre la Cité éducative, le PRE et l'ensemble des acteurs du 3-18 ans locaux pour augmenter le taux de recours au PRE avant 6 ans, amplifier les solutions aux besoins identifiés avant 6 ans, favoriser encore plus l'adhésion des familles

3-Protocole d'accueil des familles nouvellement arrivées dans la Cité éducative

Publics cibles : les familles

Mesure nouvelle

Favoriser l'inclusion de familles nouvellement arrivées sur le territoire grâce à une collaboration renforcée des acteurs éducatifs, des services municipaux, et des partenaires de droit commun (CASNAV, Département, CCAS...).

Accompagner, en soutien des établissements scolaires, dont le ou les enfants sont inscrits dans une école de la Cité éducative mais également des familles allophones nouvellement arrivées sur le territoire ou présentes sur le territoire français depuis plusieurs années mais ne maîtrisant pas encore les codes de l'école et la langue française. Cette non maîtrise peut constituer un obstacle à la communication avec l'école. Les enfants devront être inscrits dans une école de la cité éducative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS DE L'AXE 2 : Promouvoir la continuité éducative

Objectif 1 : Favoriser et accompagner l'engagement des familles, des enfants, des jeunes de la naissance à l'insertion dans le monde professionnel dans une véritable alliance éducative pour construire ensemble des parcours de réussite et les citoyens de demain

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques		
1	5-25 ans Familles	Citoyenneté	Orientations scolaires	Santé
		Culture	Relations aux parents	

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire Collectivité : Crèches, ludothèques, Maison de la Réussite éducative, Centre social, loisirs, Micro Folie, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie, Service culturel, Service jeunesse Représentants de parents d'élèves élus, parents des Conseils de quartier, parents d'élèves, parents des structures Petite enfance
Articulation avec le droit commun	DRAC, Académie de Créteil, DSDEN77, CLS, Département, Région
Lieux de déploiement	Crèches, ludothèques, Etablissements scolaires, médiathèques Centres sociaux, centre de loisirs, Maisons de quartiers, structures jeunesse, Maison de la réussite éducative, Micro Folie, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie, Majestic
Partenaires mobilisés	Partenaires associatifs : Scènes en Seine Professionnels : comédiens

1-Je peux le faire car je peux le dire Publics cibles : 5-25 ans, les familles Mesure renforcée	<p>Travailler l'oralité tout au long du parcours de l'élève, de l'enfant, du jeune afin de développer les compétences langagières, communicationnelles et celles liées à différents types de discours.</p> <p>Renforcer les alliances éducatives à l'interne, à l'externe et en transversalité pour favoriser les pratiques du « dire » dans l'ensemble des écoles, des établissements et des structures accueillant les enfants et les jeunes sur les temps éducatifs et de loisirs en favorisant la mixité sociale et genrée en appui de trois projets phares : « Palabres en tous sens », « Théâtre à tous les étages » (éloquence, slam, poésie, reformulations, crieurs, théâtre, improvisation théâtrale...)</p> <p>S'appuyer sur les arts oratoires comme d'un levier pour accrocher</p> <p>Favoriser la rencontre entre les publics, Accrochage, Excellence et développement de l'ambition en appui d'un projet phare, le « Concours d'éloquence », déployé sur le temps personnel des jeunes de 16 à 25 ans en partenariat avec les lycées et les structures accompagnant les jeunes (école de la 2ème chance, Digitale Académie, Mission locale, structures jeunesse</p> <p>Articuler les différents parcours avec ce parcours sur l'oral : le parcours citoyen, le parcours de santé et le parcours de lecteur, les thématiques induites dans ces différentes actions délivrent des messages relatifs au vivre ensemble et à la préservation de la santé.</p> <p>Poursuivre cette co-construction des parcours en s'appuyant sur les actions</p>
--	--

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

	du Conseil municipal des enfants, du Conseil des jeunes, des classes engagées
<p>2-S'engager</p> <p>Publics cibles : 10-18 ans, les familles Mesure renforcée</p>	<p>Amplifier les actions du territoire en faveur d'une citoyenneté active et poursuivre les mises en synergie pour construire un parcours citoyen et d'engagement sur tous les temps de l'enfant et du jeune dès le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte plus particulièrement sur les axes : Défense, Mémoire, solidarités, inclusion, développement durable...</p> <p>Ancrer leurs actions dans la transmission des valeurs républicaines afin de contribuer de manière décisive à susciter, soutenir et promouvoir leur engagement</p> <p>S'appuyer sur les dispositifs innovants du territoire et en les amplifiant ; Conseil municipal des enfants, Conseil des jeunes, Classe engagée Défense, Classes engagées 77 (les deux « Classes engagées 77 » Mémoire, la « Classe engagée 77 » Solidarité, la « Classe engagée 77 » Solidarité, sport, inclusion, la « Classe engagée 77 » Multisports)</p> <p>Poursuivre le développement d'actions en faveur de l'engagement sur tous les temps : axe Défense, axe Mémoire et commémoration, axe Engagement-Développement durable, axe Prévention, axe Sport inclusion, axe Vers une citoyenneté active</p> <p>Accompagner les actions de lutte contre le harcèlement : projet transversal</p> <p>Accompagner les classes engagées dans leur action d'Ambassadeurs</p> <p>Développer des rallyes citoyens</p> <p>Parvenir à formaliser ce parcours alliant temps scolaire et temps personnel et à valoriser les compétences développées sur tous ces temps : vers un passeport citoyen</p> <p>S'appuyer sur ces partenariats pour mailler un réseau d'acteurs dans la prise en charge des décrocheurs, des exclus et des jeunes présents dans les structures de remobilisation ; la citoyenneté comme un levier.</p>

<p>3-Vers des cordées, des classes engagées de parents</p> <p>Publics cibles : les familles Mesure nouvelle</p>	<p>Favoriser et accompagner l'engagement des familles</p> <p>Construire une véritable communauté éducative où tous les intérêts individuels convergent vers un objectif commun : la réussite des élèves</p> <p>Soliciter l'appui de professionnels de l'interculturalité pour travailler sur les représentations des acteurs du territoire quant à la co-éducation, la parentalité et la co-veillance</p> <p>Déploiement de formations</p> <p>Mise en place de médiations interculturelles pour transformer les perceptions réciproques et surmonter les préjugés et les idées reçues, pour sensibiliser les professionnels à la diversité des codes culturels et sociaux afin de développer de nouvelles compétences.</p> <p>Co-construction d'un outil de mesure à la relation aux familles basé sur les principes de parité d'estime, de coopération et d'explicitation.</p> <p>Construire des protocoles d'accueil et favoriser une information suffisante des familles afin qu'elles puissent s'engager</p> <p>Mener une réflexion sur les supports d'information aux familles</p> <p>Amplifier les actions favorisant l'accès au numérique des familles en appui des dispositifs d'accompagnement du territoire et du déploiement d'une expérimentation sur le déploiement des ENT dans le 1^{er} degré</p> <p>Accompagner les représentants de parents : formation des délégués de parents, accompagnement par les directeurs</p>
--	---

<p>3-Vers des cordées, des classes engagées de parents (suite)</p> <p>Publics cibles : les familles Mesure nouvelle</p>	<p>Favoriser l'appropriation des codes de l'école Amplifier les dispositifs d'échanges avec les familles (mallette des parents, café des parents, présence à des temps de classe, OEPRE...) ; S'appuyer sur des associations de médiations culturelles pour accompagner les familles les plus éloignées du système scolaire en raison de barrières linguistiques et/ou culturelles</p> <p>Déployer des espaces d'échanges familles, familles-professionnels Créer des lieux de vie, d'échanges et de confiance mis à disposition des parents, des équipes éducatives et des acteurs du quartier afin de favoriser l'accompagnement des parents, leur participation dans et autour de l'école</p> <p>Encourager l'implication des parents et des acteurs locaux dans la mise en place d'actions à destination des enfants et des jeunes Favoriser la rencontre des familles de la Cité éducative en appui de la Semaine de la Cité éducative, en appui des projets entre les ASL et les OEPRE Favoriser leur action en les aidant se constituer en Associations de parents d'élèves, en Cordées de parents thématiques ou classes engagées de parents Mettre à disposition des familles un fonds impulsé sous la forme d'appels à projets</p>
--	---

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

Objectif 2 : Permettre aux élèves et aux jeunes de la cité éducative de vivre des expériences sportives, artistiques, culturelles et internationales comme facteurs de réussite dès le plus jeune âge.

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques	
2	0-25 ans Familles	Citoyenneté	Orientations scolaires
		Culture	Relations aux parents

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT, CTG
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, Collectivité : Crèches, ludothèques, Maison de la Réussite éducative, Centre social, loisirs, Micro Folie, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie Représentants de parents d'élèves élus, parents des Conseils de quartier, parents d'élèves
Articulation avec le droit commun	DRAC, Académie de Créteil, DSDEN77, CLS, Département, Région
Lieux de déploiement	Crèches, ludothèques, Etablissements scolaires, médiathèques Centres sociaux, centre de loisirs, maison de quartiers, structures jeunesse, Maison de la réussite éducative, Micro Folie, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie, Majestic
Partenaires mobilisés	Orchestre national d'Ile de France, Philharmonie de Paris, Universcience, Labopéra, Concerts de poche Partenaires associatifs : Scènes en Seine, Art Move concept Professionnels : comédiens

1-Classes à thèmes linguistiques, scientifiques et culturelles	<p>Favoriser l'accessibilité à des pratiques artistiques, culturelles, scientifiques et sportives nouvelles, peu pratiquées Déconstruire l'auto-censure face à des pratiques qui pourraient sembler « élitistes » compte tenu des représentations que peuvent avoir les enfants, les élèves, les familles</p> <p>Par la poursuite de l'amplification des classes à thèmes : poursuivre le déploiement d'une offre visant l'Excellence, diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école et sur le temps périscolaire en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine : anglais, russe, chinois, espagnol, allemand, cinéma théâtre, comédie musicale, opéra, chimie, programmation, robotique En appui du déploiement de conventionnements avec des universités et lieux de culture : Université Paris Saclay, Ecole des Mines, Philharmonie de Paris</p> <p>Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève, l'enfant prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives pour un enrichissement progressif et continu. Poursuivre la réflexion en termes de parcours Favoriser la poursuite de ces pratiques sur le temps personnel : poursuivre la diversification de l'offre éducative du territoire en cohérence : création d'une maîtrise de chant au Conservatoire et rendre lisible cette articulation afin que les bénéficiaires y aient recours Articuler avec l'offre des établissements du 2nd degré du territoire ou dans les établissements à proximité sous différentes formes Poursuivre les actions permettant aux familles de s'impliquer dans ce dispositif : en les consultant, en favorisant leur implication</p>
Publics cibles : 8-11 ans, les familles Mesure renforcée	

<p>2-Tous à l'orchestre et à l'opéra</p> <p>Publics cibles : 8-18 ans, les familles Mesure nouvelle</p>	<p>Déconstruire l'auto-censure face à des pratiques qui pourraient sembler « élitistes » en appui de la pratique du Chant chorale, de l'Opéra et de l'Orchestre, démystifier ainsi l'art lyrique et contribuer à réduire la distance qui sépare la musique classique, l'opéra de son public.</p> <p>Former des ambassadeurs de l'art lyrique et contribuer à amener un nouveau public dans les salles de concert et amener les enfants, les élèves, les jeunes à approcher l'opéra et l'orchestre par la voie de leurs propres compétences</p> <p>Déployer un parcours culturel, éducatif et pluridisciplinaire global autour du chant Chorale, de l'Opéra et de l'Orchestre, un projet artistique approfondi, développant des techniques vocales et musicales spécifiques.</p> <p>Amplifier des projets phares dans la construction de ce parcours (classes d'âge, temps, progressivité, compétences...) : les classes à thèmes Orchestre, Opéra, le projet Tous ensemble à l'opéra, les chorales des établissements scolaires en appui de résidences artistiques</p> <p>Poursuivre la réflexion en termes de parcours Articuler ce parcours musical avec le parcours avenir Poursuivre les actions permettant aux familles de s'impliquer</p>
--	---

<p>3-Ouverture culturelle et ouverture citoyenne</p> <p>Publics cibles : 8-18 ans, les familles Mesure nouvelle</p>	<p>Aborder les enjeux planétaires de la protection des ressources naturelles par la création artistique : En appui de projets déjà menés sur le territoire En appui du patrimoine naturel local : la Seine, l'Yonne, la Réserve naturelle, les caves Saint-Nicolas, le site préhistorique de Pincevent en poursuivant le développement de pratiques artistiques en lien avec ces lieux</p> <p>Programmer des artistes qui portent des représentations et des récits sur les sujets écologiques (arts plastiques, théâtre, littérature, musique, cinéma comme leviers de prise de conscience).</p> <p>Favoriser la fréquentation des lieux culturels par les 13-25 ans en diversifiant l'offre culturelle et l'investigation de nouvelles modalités de captation de ce public</p> <p>Favoriser l'Ambassade par les jeunes de 16 à 25 ans des structures de remobilisation du territoire à destination d'autres jeunes du territoire avec l'encadrement du service culturel, de la Micro Folie ; co-construire avec eux une stratégie de communication envers ces publics, identifier de nouveaux canaux de communication.</p> <p>Favoriser l'appropriation du patrimoine local, le sentiment d'appartenance à celui-ci et enrichir l'offre en s'adaptant aux pratiques de ce public : Culture et patrimoine industriel ; Culture et arts numériques : en appui de la réhabilitation de la Halle Bernier, ancienne usine de métallerie dédiée à devenir un centre d'art contemporain dédié aux nouvelles technologies du son et de l'image, lieu de résidence artistique ; Culture et Manga : en appui du Fablab ; Culture et selfies : en appui de la Micro Folie ; Culture et sciences : en appui du partenariat municipal avec Universcience, des parcours Micro Folie</p>
--	--

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

Objectif 3 : Impulser une continuité éducative dans le développement des compétences psycho-sociales, dans le déploiement des parcours éducatifs, plus particulièrement du parcours de santé, nécessaires au bien-être physique et mental des enfants et des jeunes du territoire, à leur épanouissement et à l'amélioration du climat scolaire et éducatif

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques	
1	0-25 ans Familles	Santé	Sport
		Bien-être	Relations aux parents

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT, CTG, PRE, CLS
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, OEPRE, CESCE, CVL, Protocole PHARE, ERASMUS+ Collectivité : Crèches, ludothèques, Maison de la Réussite éducative, Centre social, loisirs, Micro Folie, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie MDS, travailleurs sociaux, IME Villa Marie-Louise, SESSAD Représentants de parents d'élèves élus, parents des Conseils de quartier, parents d'élèves, parents des structures Petite enfance
Articulation avec le droit commun	CAF, Académie de Créteil, DSDEN77, CLS, Département, Région
Lieux de déploiement	Crèches, ludothèques, Etablissements scolaires, médiathèques Centres sociaux, centre de loisirs, maison de quartiers, structures jeunesse, Maison de la réussite éducative, Micro Folie, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie, Majestic
Partenaires mobilisés	Centre médical municipal, infirmières scolaires Partenaires associatifs : CAP Education, Imani, AES Sénart

1 -Ensemble on est plus forts contre le harcèlement et les stéréotypes de genre Publics cibles : 6-25 ans, les familles Mesure renforcée	<p>Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République ; aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres ; former une communauté protectrice et accorder à tous les enfants, les jeunes l'attention et l'accompagnement appropriés.</p> <p>Sensibiliser et former les professionnels, les familles et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à l'égalité filles-garçons, la déconstruction des stéréotypes de genre, à la prévention des violences sexistes et sexuelles :</p> <p>Poursuivre le déploiement des formations à destination des professionnels : renforcer les alliances éducatives pour une gestion commune des microviolences, de toute forme de discrimination, de maltraitance, d'atteinte aux principes de laïcité</p> <p>Amplifier des espaces d'échanges au sein des établissements scolaires, des structures de la ville, des structures associatives entre parents et professionnels</p> <p>Poursuivre le déploiement de cafés débats à destination des familles</p> <p>Articuler avec le protocole de prise en charge du harcèlement scolaire</p> <p>Communiquer sur les protocoles de prise en charge et affirmer le lien avec le CDDF (Conseil des droits aux familles)</p> <p>Développer un espace ressources pour les parents et les professionnels</p> <p>Favoriser l'action des instances démocratiques dans et hors temps scolaires</p> <p>Sensibiliser et former les enfants, les élèves et les jeunes dans des actions globales et pérennes</p> <p>Les impliquer dans la prévention et former des élèves, des jeunes Ambassadeurs</p> <p>Poursuivre le déploiement de projets articulés sur les différents temps</p> <p>Favoriser les actions collectives lors de temps forts de mobilisation :</p> <p>Journée de lutte contre le harcèlement scolaire, Journée nationale de la laïcité, Journée du droit des femmes, Safer Internet Days : interventions de la Micro Folie sur les différents temps, messages de prévention, concours de slogans dans les structures jeunesse, fresques du sexisme, Hôtels de la laïcité, déploiement des kits des Safer Internet Days</p>
--	--

<p>2-Les écrans, apprendre à ne pas les subir</p> <p>Publics cibles : 2-18 ans, les familles Mesure renforcée</p>	<p>Donner des clés aux parents pour agir face aux problématiques des usages des écrans, en mettant en valeur leurs compétences relationnelles et éducatives ; responsabiliser les parents sans les culpabiliser ; mobiliser des analyses d'experts pour trouver des solutions et résoudre des situations de tensions liées aux écrans.</p> <p>Favoriser la construction d'une citoyenneté numérique inclusive, protectrice et raisonnée</p> <p>Prévenir l'usage précoce et intensif des écrans et les conséquences sur la santé Prévenir l'usage intensif des écrans et les conséquences sur la santé chez les plus grands</p> <p>Accompagner les familles dans le développement d'une parentalité numérique positive</p> <p>Développer des ateliers à la parentalité numérique à travers un réseau d'associations :</p> <p>Faire connaître le site ressources Je protège mon enfant</p> <p>Déployer la Malette Parentalité et numérique dans et hors établissements scolaires</p> <p>Déployer des équipements performants pour favoriser l'usage du numérique en classe au service de la pédagogie pour des apprentissages facilités : pédagogies actives, classes inversées ; accompagnement des élèves à besoins particulier, codage et Robotique, mixité et numérique, les métiers du numérique, data et compréhension du monde, PIX</p> <p>S'appuyer sur les ressources du CLEMI, de la CNIL et de l'ARCOM pour construire le parcours vers une citoyenneté numérique dès le plus jeune âge dans et hors établissements scolaires</p> <p>Favoriser la construction du Parcours avenir et l'insertion dans le monde professionnel par une sensibilisation aux métiers du numérique</p>
--	--

<p>3-Tests de qualités physiques, bien dans son corps et dans sa tête</p> <p>Publics cibles : 6-15 ans, les familles Mesure nouvelle</p>	<p>Favoriser l'appropriation de la démarche de prévention sur l'obésité infantile (CLS)</p> <p>Sensibiliser et accompagner dès le plus jeune âge, la promotion de l'activité physique</p> <p>Sensibiliser à une alimentation équilibrée</p> <p>Favoriser l'accès au programme Sports Santé</p> <p>Disposer d'un diagnostic afin de construire des actions favorisant la lutte contre la sédentarité, la promotion du sport et la synergie entre l'ensemble des acteurs</p> <p>Déployer des tests de qualités physiques en appui d'Evalsport et de l'outil Diagnoform</p> <p>Exploiter les résultats pour proposer à toute la communauté éducative, aux élèves et aux parents des pistes de réflexion et de travail pour favoriser et encourager une pratique physique plus régulière et mieux adaptée aux besoins de chaque enfant.</p> <p>Partager les résultats collectifs avec les partenaires et les résultats individuels avec les familles, afin de mieux accompagner l'enfant vers une pratique physique adaptée en dehors de l'école (pratique de loisirs avec les parents, en club, etc.)</p> <p>Différencier le sport axé sur la compétition et le sport plaisir, loisirs</p> <p>Exploiter les résultats des tests pour inciter les élèves à s'orienter vers l'association sportive de l'établissement, la section sportive, un sport-études ou les 2 heures de sport en plus</p>
---	---

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



3-Tests de qualités physiques, bien dans son corps et dans sa tête Publics cibles : 6-15 ans, les familles Mesure nouvelle	<p>S'appuyer sur les travaux du Groupe de travail « Cité éducative », pour tester, expérimenter, co-construire des actions lors des temps à forte mobilisation (SOP, JOP, Journée du sport scolaire, rencontres des classes à thèmes sport) pour les déployer de façon pérenne et quotidiennement ensuite autour du « Bouger, apprendre, découvrir » et de l' »Inclure »: la journée des APQ, les pique-nique parents-enfants SRAV, des pratiques sportives parents-enfants, des actions relatives aux valeurs sportives, les adaptations aux besoins particuliers (des constructions autour des handicaps moteurs, à poursuivre pour les porteurs de troubles cognitifs)</p> <p>Poursuivre l'organisation d'une pratique sportive entre professionnels de la Cité Co-construire un Projet de sensibilisation des familles et des enfants de 0 à 12 ans.</p> <p>Sur le temps personnel, accompagner les familles à l'équilibre nutritionnel, parents-enfants (services municipaux : centre social, Programme Malin 0 à 3 ans – GAB, la Croix rouge) ; déployer des Parcours de saison, des actions ludiques Top chef santé parents-enfants ;</p> <p>En articulation des différents temps, co-construire un Forum du Bien-être des enfants en articulation avec la Semaine du goût</p> <p>Dans les classes, dans les services : actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire par tranche d'âge, consultation et information des familles, participation à des leçons de goût...</p>
---	--

4-Bien dans sa tête dès tout petit Publics cibles : 4-11 ans, familles, professionnels Mesure nouvelle	<p>Le déploiement de programmes de développement des compétences psychosociales s'inscrit dans le travail mené depuis deux ans dans le cadre des groupes « Bien être, persévérance, parcours d'accrochage » et « Petite enfance ». Déployer programme triennal de formation des professionnels du territoire au développement des compétences psycho-sociales dans une réflexion de cité Donner la priorité aux petits compte tenu des indicateurs de climat du territoire dans une perspective de prévention</p> <p>Formation des professionnels en inter-catégoriel pour cette première année : compréhension du concept de « compétences psychosociales », aux liens entre compétences psychosociales, santé, bien-être, prévention des conduites addictives, les facteurs d'efficacité des programmes de renforcement des compétences psychosociales, les facteurs protecteurs et les facteurs de vulnérabilité pour le développement de l'enfant, le rôle des parents dans le renforcement des compétences psychosociales de leurs enfants.</p> <p>S'inscrire dans un parcours et dans une continuité</p> <p>Cibler les 9-10-11 ans dans une articulation en inter-degrés avec les dispositifs d'accrochage mis en place dans le second degré et plus particulièrement le dispositif « Les accrocs de Malraux » dont les élèves ont pu bénéficier du déploiement d'un même programme l'an passé.</p> <p>Etendre aux autres classes d'âge</p> <p>Poursuivre l'articulation avec le PRE : même tranche d'âge ciblée, construction dans le cadre des prises en charge des bénéficiaires du PRE.</p> <p>L'évaluation de ces déploiements amènera à construire des accompagnements sur les autres tranches d'âges de l'école élémentaire</p> <p>Intervenir sur tous les temps de l'enfant</p> <p>Poursuivre les formations à destination des familles</p> <p>Etendre auprès des professionnels et des enfants des temps périscolaires, des centres de loisirs, des garderies, de tout autre lieu de vie collective</p>
---	--

<p>5-Bien dans sa tête même plus grand</p> <p>Publics cibles : 10-18 ans, familles, professionnels</p> <p>Mesure nouvelle</p>	<p>En articulation avec le déploiement d'un programme de développement des CPS avant 10 ans et dans le cadre du groupe de travail « Bien être, persévérance, parcours d'accrochage », déploiement d'un accompagnement collectif des professionnels des 11-18 ans dans la création d'un Plan de persévérance scolaire et de prise en charge des décrocheurs en appui de l'association « Cap Education »</p> <p>Déployer un plan de formation auprès des professionnels en pluricatégoriel</p> <p>Comprendre le phénomène du décrochage scolaire : identifier les facteurs de risques et de protection sur lesquels agir collectivement pour favoriser l'accrochage et la persévérance scolaire ; être sensibilisé aux renforcement positif, habiletés sociales, présomption de compétence, d'estime de soi ;</p> <p>S'appuyer sur les partenaires et le réseau pour construire des réponses collectives et concertées aux besoins identifiés auprès des publics ; susciter le développement de nouvelles connaissances, aptitudes et compétences personnelles et sociales chez les jeunes (via des ateliers adaptés à leurs réalités et au contexte institutionnel) ;</p> <p>Développer des techniques et des postures éducatives susceptibles de développer l'estime de soi, l'autonomie et la motivation des jeunes ; prendre conscience des dynamiques de groupe en jeux dans les collectifs et acquérir des techniques d'animation spécifiques aux ateliers /groupes de parole.</p> <p>Parvenir à une transversalité dans les approches</p> <p>Permettre une prise de contact de et avec l'ensemble des professionnels formés ; favoriser un échange inter-institutions, proposer une mise en dynamique des cultures et des visions professionnelles, se connaître et se reconnaître</p> <p>Parvenir à la formalisation d'un parcours d'accompagnement commun au sein de la communauté éducative</p> <p>Proposer des séances de co-intervention avec les professionnels dans différents cadres : classe, ateliers périscolaires, Programme de Réussite Éducative, accueil jeune, actions concertées...</p> <p>Apporter un feed-back aux équipes sur les postures, l'animation et l'accompagnement des séances auprès des publics</p> <p>Impulser une réflexion sur la prise en charge des adolescents en souffrance</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire</p> <p>Favoriser la connaissance de protocole de prise en charge de santé mentale</p> <p>En favoriser la connaissance par les familles et les élèves, les jeunes</p> <p>Former les professionnels du territoire aux signes de repérage et à la connaissance des dispositifs sur les différents temps vers la constitution d'une équipe pluriprofessionnelle de veille.</p>
--	---

DESCRIPTIF DES ACTIONS DE L'AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Objectif 1 : Accompagner toutes les périodes charnières, rendre visible les parcours afin qu'ils soient choisis et non subis de la naissance à l'âge adulte; favoriser l'ambition scolaire et l'accrochage.

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques	
		Petite enfance	Parcours
		Relations avec les familles	Accès aux droits
1	0-18 ans		

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT, Contrat de Ville, CTG, PRE, CLS
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, dédoublement des classes, OEPRE, CVL, UEMA (unités d'enseignements autisme) Collectivité : Crèches, ludothèques, Maison de la Réussite éducative, Centre social, loisirs MDS, travailleurs sociaux, IME Villa Marie-Louise, SESSAD Représentants de parents d'élèves élus, parents des Conseils de quartier, parents d'élèves, parents des structures Petite enfance
Articulation avec le droit commun	CAF, Contrat de Ville, DRAC, Académie de Créteil, DSDEN77, CLS
Lieux de déploiement	Crèches, ludothèques, Etablissements scolaires, médiathèques Centres sociaux, centre de loisirs, maison de quartiers, Maison de la réussite éducative, centre médical municipal MDS
Partenaires mobilisés	Partenaires associatifs : APAJH, ATD Quart Monde, AES-Sénart, ADSEA, Secours populaire, Restos du cœur, EPE 77 (l'École des Parents et Éducateurs de Seine-et-Marne sud), APS Contact Autres, CMP, CAMS, Maison des adolescents

1-Aller vers les familles d'enfants de moins de 6 ans Public cible : 0-6 ans, parents, professionnels Mesure nouvelle	Mener des actions préventives auprès des 0-3 ans afin de compenser les inégalités de développement des tout petits notamment quand la famille est en situation de vulnérabilité S'organiser pour rejoindre les familles les plus vulnérables ; renforcer la qualité d'accueil : prévenir les inégalités, accompagner le développement cognitif Prendre appui sur les actions innovantes menées dans les structures de la Petite enfance (communication gestuelle, actions de prévention santé, éveil culturel, éveil artistique, acquisition du langage) afin de les développer hors les murs Densifier l'offre à destination des tout petits jusqu'à 6 ans Faire connaître, partager, adapter les pratiques d'inclusion des tout petits porteurs de handicap mis en place dans les structures municipales de la Petite enfance hors leurs murs Prendre appui sur les compétences familiales dans l'édification des actions Amplifier les actions à destination des familles vulnérables ne fréquentant pas les structures de la Petite enfance en animant un réseau de partenaires permettant de toucher les familles les plus vulnérables En partant des besoins énoncés par les familles Mettre en place des lieux d'accueil répondant aux besoins prégnants du territoire : des lieux passerelles étroitement associés à l'école maternelle, des lieux d'appui conduisant des actions régulières en direction de l'école mais aussi des lieux d'accueil parents-enfants ; un premier lieu de sociabilité pour l'enfant, un espace d'épanouissement et aussi un lieu d'échange entre adultes permettant de rompre toute forme d'isolement.
--	--

<p>2-Continuité éducative et passerelles en faveur de parcours Petite enfance</p> <p>Public cible : 0-6 ans, parents, professionnels</p> <p>Mesure nouvelle</p>	<p>Construire des outils communs d'observation sur les questions prégnantes évoquées par les professionnels ; développer des formations s entre professionnels des structures d'accueil du jeune enfant et les enseignants ; travailler sur les facteurs de rupture et les accompagner progressivement</p> <p>Renforcer l'interconnaissance</p> <p>Créer un espace collaboratif commun aux différentes entités qui permettait de mettre en commun les ressources par thématique de tous partenaires du terrain pour les 0-6 ans à des fins d'orientation des familles et d'acculturation professionnelle, de partage d'expériences pertinentes, de repérage des expertises complémentaires à mobiliser</p> <p>Formaliser annuellement un temps de partage d'expériences sur le 0-6 ans</p> <p>Développer les passerelles sur l'année des 2-3 ans</p> <p>A destination des enfants fréquentant les structures de la Petite enfance :</p> <p>Créer des livrets d'accueil de la première scolarisation pour les enfants, pour les parents ; s'adjoindre les compétences de partenaires de l'interculturalité afin de cibler les points clés à mettre en exergue et les rendre accessible en les traduisant dans les langues d'origine ; s'appuyer sur les passerelles déjà existantes</p> <p>A destination des familles</p> <p>Amplifier les actions dans les établissements scolaires et développer les accueils interpartenariaux et poursuivre la mise en place de cafés des parents</p> <p>L'aller-vers les familles ne fréquentant pas les structures</p> <p>Créer un groupe de parents qui iraient vers les familles les plus éloignées et mettre en place des ateliers de croisements des savoirs entre parents et professionnels</p> <p>Etre appuyé d'un parent relais intervenant sur le terrain en contact avec les habitants</p> <p>Poursuivre le travail avec le Département pour repérer les familles en situation de fragilité</p> <p>Co-construire un accueil progressif des enfants de moins de 3 ans vers l'école :</p> <p>Solliciter l'ouverture d'une classe de moins de trois afin d'accueillir les enfants des familles les plus éloignés de l'école ou en situation de fragilité</p> <p>Encourager les initiatives favorisant l'éveil artistique et culturel au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants et en lien avec les écoles maternelles, afin de l'inscrire dans le quotidien des enfants</p> <p>Donner aux artistes la possibilité de développer leurs démarches de transmission dans un environnement dédié au jeune enfant</p>
--	--

<p>3-Les passerelles avec et pour la santé</p> <p>Public cible : 0-6 ans, parents, professionnels</p> <p>Mesure nouvelle</p>	<p>Améliorer les passerelles avec les professionnels de santé et les partenaires dans la réponse à des problématiques de santé prégnantes</p> <p>Encourager le développement des réseaux locaux ; contribuer au maillage des acteurs du champ sanitaire, entre eux et avec les acteurs du domaine social (interconnaissance, acculturation, mise en cohérence, articulation) ;</p> <p>Développer de nouveaux supports d'éducation destinés aux enfants, aux parents, mais également aux professionnels sur des enjeux de santé prégnants notamment : la surexposition aux écrans, la prévention buccodentaire, la lutte contre la sédentarité et l'éducation aux bons comportements alimentaires</p> <p>Poursuivre le maillage des professionnels et leur formation dans le repérage et la prise en compte des enfants porteurs de handicap avant l'âge de la scolarité obligatoire et au-delà pour favoriser une meilleure intégration</p> <p>Impulser la mise en place des espaces SNOZELEN de 0 à 6 ans</p> <p>En appui d'ateliers parents enfants accompagnés par les professionnels dans les structures Petite enfance, promouvoir et mener hors les murs des actions autour de trois axes : relationnel, sensoriel, détente et bien-être</p>
---	--

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



4-Les passerelles vers l'école et l'accès aux droits	<p>Rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents</p> <p>Développer des actions d'accompagnement à la parentalité à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des projets d'école et d'établissement et notamment des projets éducatifs territoriaux</p> <p>Faciliter la transition entre le milieu familial et le milieu scolaire ; partager des repères communs pour sécuriser l'enfant dans sa scolarité ; poser les fondements d'une relation de confiance entre les parents et l'école.</p> <p>Accompagner les transitions et les ruptures géographiques, affectives et pédagogiques</p> <p>Approfondir le dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, pour également contribuer à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation.</p> <p>Poursuivre et amplifier les Rencontres débat à l'entrée à l'école maternelle, en élémentaire, au collège et au lycée (premières expérimentations menées cette année)</p> <p>Généraliser les accueils inter-partenariaux dans les établissements scolaires pour :</p> <p>Un meilleur accès aux droits, notamment les prestations CAF : allocation de rentrée scolaire, complément familial, allocation de soutien familial, action sociale jeunesse et parentalité (loisir et temps libre...)</p> <p>Un accompagnement encore supplémentaire pour le recours aux bourses et les inscriptions à la cantine</p> <p>Une présentation des dispositifs d'aide et d'accompagnement</p> <p>Une présentation de l'offre scolaire et extra-scolaire culturelle, scientifique : les clubs dans les établissements scolaires, l'AS, l'offre extra-scolaire (Maison des familles, offre sportive...)</p>
5-Protocole d'accueil des familles nouvellement arrivées dans la Cité éducative Public cible : les familles Mesure nouvelle	<p>Favoriser l'inclusion de familles nouvellement arrivées sur le territoire grâce à une collaboration renforcée des acteurs éducatifs, des services municipaux, et des partenaires de droit commun (CASNAV, Département, CCAS...).</p> <p>Accompagner, en soutien des établissements scolaires, les familles dont le ou les enfants sont inscrits dans une école de la Cité éducative mais également des familles allophones nouvellement arrivées sur le territoire ou présentes sur le territoire français depuis plusieurs années mais ne maîtrisant pas encore les codes de l'école et la langue française.</p> <p>Axer l'accueil sur le développement du lien avec les structures du territoire pour permettre aux enfants et aux familles de créer des habitudes de fréquentation de l'offre éducative et culturelle du territoire (centres sociaux, médiathèque, structures culturelles et sportives). Les activités devront favoriser la découverte de leur ville ;</p> <p>Axer l'accueil sur la mobilisation des parents dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant : temps d'information, entretiens individuels, temps de restitution des projets, temps de participation des parents lors de ces ateliers...</p> <p>Avoir une vigilance particulière et un accueil pour les familles de langue française ayant une maîtrise fragile, difficultés socio-éducatives, parents d'enfants porteurs de handicap, parents allophones...</p> <p>S'appuyer sur les projets menés entre l'OEPRE et les ASL</p> <p>Soliciter l'étude de l'ouverture d'un second atelier OEPRE sur le territoire</p>

Objectif 2 : Construire des parcours pour tous : ambition des filles, réussite des garçons, parcours professionnalisant pour les jeunes repérés en décrochage, parcours d'orientation pour les jeunes à besoins particuliers (allophones, porteurs de handicap...)

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques		
1	7-25 ans Professionnels Familles	Orientation	Lutte contre les stéréotypes de genre	Prise en charge des décrocheurs
		Lutte contre les déterminismes	Inclusion	Insertion professionnelle

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT, Contrat de Ville, CTG, PRE
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, dédoublement des classes, OEPRE, CVL, UEMA, UEFA, UEE, MLDS, CIO Collectivité : Maison de la Réussite éducative, Centre social, loisirs, Maison de quartier, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie, Service culturel, Service des sports, Conseil des jeunes, Ambassadeurs de la réussite MDS, travailleurs sociaux, IME Villa Marie-Louise, SESSAD, Ecole de la deuxième chance, Mission locale Représentants de parents d'élèves élus, parents des Conseils de quartier, parents d'élèves, parents des structures Petite enfance
Articulation avec le droit commun	CAF, Contrat de Ville, DRAC, Académie de Créteil, DSDEN77, CLS

1- Consolider les parcours : intervenir dès les premiers alertes Public cible : 6-15 ans Mesure nouvelle	<p>Lutter contre l'absentéisme et les phénomènes d'évitement scolaire en appui des dispositifs innovants du territoire et en articulant dispositifs dans et hors établissements scolaires avec le PRE et le CDDF (Conseil des droits et des devoirs des familles) afin de gérer en temps réel les situations d'absentéisme ;</p> <p>Construire un protocole de prise en charge des exclus temporaires orientés par les établissements scolaires, prévenir les « récidives » et favoriser un accompagnement continu de l'élève de l'éventuelle mesure conservatoire jusqu'à la réintégration dans un nouvel établissement</p> <p>Co-construire en multi-catégoriel un programme permettant à l'élève de réfléchir sur ses actes, de prendre conscience de l'acte commis, de travailler sur les règles et de bénéficier de temps consacrés aux apprentissages fondamentaux</p> <p>Renforcer les ressources éducatives des professionnels</p> <p>S'attacher à faire de ce temps un moment éducatif</p> <p>Poursuivre les constructions partenariales afin de parvenir à des réponses plus « calibrées, adaptées » à des profils d'exclus plus affinés (un tronc commun et des apports au plus près de chaque situation) ;</p> <p>En créant un maillage des acteurs du territoire et une alliance éducative permettant de répondre aux profils d'exclus</p>
---	---

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

<p>2-Tutorat, Mentorat, Coaching scolaire : lutter contre les déterminismes</p> <p>Public cible : 11-18 ans Mesure nouvelle</p>	<p>Elargir l'horizon des possibles chez les enfants, les jeunes, les parents de la Cité éducative</p> <p>Organiser des accompagnements individualisés par un référent unique qui participe à la construction de la mobilité du jeune et à la connaissance concrète des possibilités en termes d'orientation</p> <p>Lutter contre l'orientation genrée</p> <p>Amplifier dans les établissements scolaires dès le plus jeune âge jusqu'au lycée les contacts avec des exemples inspirants en appui d'expérimentations dans le 2nd degré, en appui du Dispositif municipal « Les ambassadeurs de la réussite »</p> <p>Construire des solutions complémentaires plus individualisées en appui de la mise en place de coaching scolaire, en développant le tutorat par les pairs, par les professionnels</p> <p>Développer différents types de mentorats, des accompagnements individualisés sur-mesure de 15 à 25 ans par une personne bénévole (accompagnement scolaire, auto-censure, motivation, levée de freins dans le parcours, orientation ou insertion professionnelle).</p> <p>Développer les mentorats par le monde de l'entreprise et déconstruire l'orientation genrée</p> <p>Déployer tout au long du parcours la rencontre des filles avec des figures de réussite inspirantes dans des secteurs peu féminisés et des garçons dans des secteurs peu masculinisés dans et hors établissements scolaires</p>
--	---

<p>3-Parcours avenir : lutter contre l'auto- censure dès le plus jeune âge</p> <p>Public cible : 5- 18 ans Mesure nouvelle</p>	<p>En appui d'expérimentations menées dans le 1^{er} degré, intervenir avant la mise en place des stéréotypes et de l'autocensure</p> <p>Favoriser la connaissance de soi et éléver les aspirations des élèves, favoriser l'engagement des entreprises du territoire dans la construction du projet professionnel des élèves.</p> <p>Co-construire un parcours de la maternelle à la 6^{ème} alliant l'Education nationale, les acteurs économiques et associatifs du territoire.</p> <p>S'inspirer de la :« la Grande enquête des métiers »</p> <p>Favoriser des rencontres avec des professionnels de tout profil (porteur de handicap), femmes dans des métiers très masculinisés, hommes dans des métiers très féminisés</p> <p>Favoriser des contacts ludiques avec les acteurs sur le temps périscolaires et extra-scolaires dans les structures de loisirs et lors de mini-stage dans le cadre des Vacances intelligentes</p> <p>S'appuyer sur la construction du Parcours avenir dans les établissements</p> <p>Amplifier des cordées de la réussite et du Parcours excellence</p> <p>Amplifier les liens créés dans les établissements scolaires avec le monde de l'entreprise dans le cadre du déploiement du Parcours de découverte des métiers des énergies durables : CLEE en lien avec le pôle nucléaire, suivi des workskills en ligne, participation au concours Forindustrie, médiation à la Centrale de Nogent, visite au Lycée et présentation des métiers du nucléaire, visio « Les métiers en direct »</p> <p>Prendre appui sur la mise en place de mini-entreprises, prendre appui sur les structures de remobilisation municipale, le Carrefour de la réussite et du déploiement de l'utilisation de casques immersifs de découverte des métiers</p> <p>Impulser le déploiement auprès des élèves de la SEGPA</p>
---	---

<p>4-Le sport, la culture, la citoyenneté, l'entrepreneuriat, des leviers pour prendre en charge le décrochage</p> <p>Public cible : 13-25 ans Mesure nouvelle</p>	<p>Supprimer les sorties sans solution, reconstruire un projet d'orientation pour les élèves en souffrance, réorienter vers des partenaires extérieurs les élèves pour lesquels les causes du décrochage ne sont pas scolaires</p> <p>Construire des Bulles contre le décrochage en articulant les dispositifs internes et hors des établissements</p> <p>Cartographier les acteurs et favoriser leur interconnaissance Mettre en place des assises du décrochage Initier des formations multi-catégoriels sur les causes du décrochage Favoriser encore plus les articulations entre le GPDS, les SPRO dont les CIO, les missions locales, la MLDS, la Foquale S'appuyer sur des dispositifs innovants du territoire à l'intérieur et hors des établissements scolaires Investir le sport, la culture et la citoyenneté comme le levier de prise en charge des jeunes à accrocher ; poursuivre les pratiques expérimentées dans et hors les murs, les formaliser, leur donner une récurrence. Engager les acteurs du territoire dans cette direction : partenaires associatifs, structures municipales, dispositif comme Les classes engagées, les délégués EDD, le conseil des jeunes...</p>
---	--

<p>5-Repérer, capter, accompagner les NEETS</p> <p>Public cible : 16-25 ans Mesure renforcée</p>	<p>Favoriser une alliance éducative en faveur des jeunes sortis du système scolaire avant l'âge de la scolarité obligatoire</p> <p>Mieux repérer les NEETS en faisant alliance avec l'ensemble des partenaires du territoire, des structures qu'ils pourraient fréquenter (associations caritatives, pôles médicaux, structure jeunesse...)</p> <p>Former les professionnels du territoire au repérage dont les adultes relais, dont les médiateurs Cartographier les ressources du territoire, favoriser la connaissance des solutions présentes pour une meilleure orientation Formaliser des coopérations afin de capter ces « invisibles » et les amener vers une orientation vers un guichet unique : le Carrefour de la réussite, structure municipale innovante de remobilisation Etablir un cadre d'intervention commun et dans lequel l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine de l'insertion puisse se reconnaître (PRIJ, Carrefour de la réussite, Ecole de la deuxième chance, Mission locale, CIO, PSAD, associations...) Favoriser l'interconnaissance avec les lycées du territoire Redynamiser les coopérations avec la plateforme de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage (PSAD), dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO), avec les actions des missions locales, et avec les actions des structures d'information-réseau information jeunesse Embaucher des « référents parcours » ayant pour mission « d'aller vers » le jeune, de le suivre, et de l'insérer dans un parcours d'accompagnement global Poursuivre les actions d'aller vers initiés sur le territoire S'appuyer sur l'Incubateur, structure transitoire située au cœur du Quartier Politique de la Ville de Surville, espace socio-éducatif initié dans une démarche « d'aller vers » à l'intention des jeunes de 16 à 25 ans, passerelle vers le Carrefour de la réussite Augmenter le taux de passerelles entre l'Incubateur et le Carrefour de la réussite Poursuivre les actions sportives, culturelles d'ampleur pour capter le public au pied des immeubles Favoriser le tutorat, l'accompagnement par des jeunes ayant bénéficié des services du Carrefour de la réussite Prendre en charge Mettre en place un réseau d'alerte pour prendre en charge le jeune rapidement afin que la précarisation ne s'installe pas trop longtemps</p>
---	---

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

Objectif 3 : Construire des parcours de mobilité pour tous : mobilité européenne, mobilité scolaire, mobilité professionnelle, mobilité de loisirs

Rang de priorité	Bénéficiaires	Thématisques	
1	3-25 ans Professionnels Familles	Mobilité	Ouverture culturelle
		Parcours linguistique	Orientation

Référentiels	Plan académique, Référentiel de l'Education prioritaire, PEDT, Contrat de Ville, CTG, PRE, Erasmus
Articulation de l'action avec un dispositif existant	MENJ : Réseaux d'éducation prioritaire, dédoublement des classes, OEPRE, CVL, UEMA, UEEA, UEE, MLDS, CIO Collectivité : Maison de la Réussite éducative, Centre social, loisirs, Maison de quartier, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie, Service culturel, Service des sports, Conseil des jeunes, Ambassadeurs de la réussite Représentants de parents d'élèves élus, parents des Conseils de quartier, parents d'élèves, parents des structures Petite enfance
Articulation avec le droit commun	CAF, Contrat de Ville, DRAC, Académie de Créteil, DSDEN77
Lieux de déploiement	Etablissements scolaires Centre social, centre de loisirs, maison de quartiers, Maison de la réussite éducative, Carrefour de la réussite, Incubateur, Digitale académie, Micro-Folie, Maison pour tous Mission locale, Ecole de la deuxième chance
Partenaires mobilisés	Partenaires associatifs : APAJH, ATD Quart Monde, AES-Sénart, ADSEA, Secours populaire, Restos du cœur, EPE 77 (l'École des Parents et Éducateurs de Seine-et-Marne sud), APS Contact Autres, CMP, CAMS, Maison des adolescents

1- Construire des mobilités progressives Public cible : 6-15 ans Mesure nouvelle	Aborder la question avec les familles dans le cadre de groupes de travail Formuler des réponses adaptées en fonction des réponses à ces consultations S'appuyer sur l'expertise de l'association AES-Sénart pour animer des temps avec les professionnels et les familles sur les freins à la mobilité : sécurité, alimentation, santé, séparation, démarche administrative... (les freins financiers sont levés dans l'ensemble des séjours proposés) Construire des mobilités progressives, pour encourager enfants et familles et anticiper les freins et questions pratiques Construire une mobilité physique dès l'âge de 6 ans en augmentant progressivement la durée (une à plusieurs nuitées), l'éloignement sur le temps scolaire et en articulation avec les séjours proposées sur les périodes extra-scolaires (avec ou sans parent)
---	--

<p>2-Construire dès le plus jeune âge un parcours vers des mobilités européennes</p> <p>Public cible : 3-25 ans Mesure nouvelle</p>	<p>Valoriser le niveau de maîtrise des élèves en langues vivantes étrangères ; faire certifier un niveau de langue dans le cadre d'une mobilité à l'étranger ; permettre d'intégrer des filières sélectives dans le secondaire ; contribuer à construire un dossier post-bac convaincant</p> <p>Faire certifier d'un niveau de langue dans le cadre du parcours d'insertion professionnelle ou de la recherche de stage</p> <p>Amener les élèves, les jeunes et leurs familles à envisager le parcours linguistique comme parcours d'orientation et de réussite</p> <p>Développer un parcours linguistique dès 3 ans comme levier vers une mobilité européenne</p> <p>Favoriser l'interconnaissance entre les nombreux dispositifs d'apprentissage des langues du territoire ; cartographier l'offre, identifier les leviers et les points de progression (« langues d'origine », langues européennes »), avec une attention pour les langues les plus recherchées par les recruteurs</p> <p>Cartographier l'offre post 3^{ème} et post bac et mettre en place en appui du Carrefour de la réussite un accompagnement des élèves et des familles hors temps scolaires dans une découverte de l'offre, dans une co-construction avec l'Education nationale</p> <p>S'appuyer sur les innovations pédagogiques du territoire dans et hors temps scolaires</p> <p>Poursuivre les liaisons en inter-degrés dans le cadre de l'accompagnement vers la section anglophone du collège, impulser ces liaisons collège-lycée dans la perspective de l'ouverture d'une section anglophone au lycée</p> <p>Poursuivre la construction de la continuité éducative en s'appuyant sur le dispositif innovant des Classes à thèmes langues vivantes : articulation d'une heure sur le temps périscolaire et une heure sur le temps scolaire, apports culturels et linguistiques, formation des intervenants, temps de co-construction enseignants-intervenants</p> <p>Déployer des jumelages, échanges avec des élèves européens</p> <p>Développer les certifications au CECRL en appui des résultats aux évaluations Evalang passées en 4^{ème} et en 3^{ème}; investiguer cette certification en langue d'origine en appui de l'expertise des professeurs d'EILE ; prévoir une préparation à ces tests en appui des ASL et/ou de l'OEPRE</p> <p>Offrir la possibilité d'intensifier sa pratique des langues vivantes dans et hors temps scolaire</p> <p>Dès tout petit : en appui de l'éveil à la diversité linguistique et culturelle au cycle 1 en réflexion avec les familles dans des structures municipales (cours de langue à la Maison pour tous, à l'Université pour tous), cours d'EILE dans les écoles</p> <p>Individualiser les propositions en s'appuyant sur l'expérimentation menée à la Digitale académie : une offre plus personnelle avec le déploiement de l'utilisation de l'application BUSUU, en articulation avec l'application QIOZ</p> <p>A moyen terme aller vers des opérations de type « Science in schools », Le programme « Science in Schools » qui permet de recevoir des chercheurs britanniques chargés d'animer des ateliers scientifiques en anglais pour des écoliers, des collégiens et des lycéens ;</p> <p>En appui des chantiers européens, des actions menées autour du Parlement européen dans le cadre du Parcours excellence et du renforcement des compétences en langues vivantes : ateliers de théâtre en anglais avec des natives, ateliers sur le Parlement européen, les élections américaines, pièces de théâtre franco-anglaise...</p> <p>A moyen terme, investir le « Parcours européen des cités éducatives »</p>
--	---

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



ANNEXE 3

CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITE EDUCATIVE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

Entre,

L'établissement d'enseignement du second degré Collège André MALRAUX, 3 avenue du Lycée, 77130 Montereau-fault-Yonne, établissement chef de file de la cité éducative¹ de Montereau-fault-Yonne, représenté par M. Laurent HACHEMI en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 24 juin 2025.

Et

L'établissement d'enseignement du second degré Collège Paul ELUARD, 4 rue Henri BARBUSE, 77130 Montereau-fault-Yonne, membre de la cité éducative de Montereau-fault-Yonne, représenté(s) par Mme NICOLINO Claudine en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 15 mai 2025.

Et

L'établissement d'enseignement du second degré le Lycée André MALRAUX, 4 avenue du Lycée, 77130 Montereau-fault-Yonne, membre de la cité éducative de Montereau-fault-Yonne, représenté(s) par M. BECQUET Gilles en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 30 juin 2025.

Et

La commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE représentée par M. CHERON James en qualité de MAIRE conformément à la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2025.

Ci-après dénommés « les parties »,

Préambule

Le programme des cités éducatives consiste en une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et de la société civile, mobilisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville autour des enjeux éducatifs. Il répond à trois objectifs essentiels : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

La cité éducative de MONTEREAU-FAULT-YONNE figure parmi les cités éducatives renouvelées le 19 mars 2025 par la Ministre de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et la Ministre déléguée chargée de la Ville. Elle réunit les écoles maternelle et élémentaire Albert CAMUS, maternelle et élémentaire Pierre et Marie CURIE, maternelle et élémentaire ORMEAUX, maternelle et élémentaire CLOS DION, maternelle SAINT-EXUPERY et élémentaire Claude SIGONNEAU, les collèges

¹ En cas de changement d'établissement chef de file, une nouvelle convention de mutualisation du fonds devra être passée avec l'ensemble des établissements constitutifs de la cité éducative (cf. art. 3) et transmis à la coordination nationale (cf. art. 4).

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



André MALRAUX et Paul ELUARD et le lycée André MALRAUX, situés dans la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

La convention cadre triennale de labellisation de la cité éducative adoptée par Monsieur CHANET, Recteur de l'Académie de Créteil, Monsieur KAPLAN Préfet délégué à l'Egalité des chances de Seine-et-Marne et Monsieur CHERON, Maire de la ville de Montereau-fault-Yonne fixe les orientations stratégiques et le plan d'action de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, notamment la composition de son comité de pilotage.

Le collège André MALRAUX est le collège « chef de file » de la cité éducative.

La circulaire du 13 février 2019 prévoit la création d'un fonds de la cité éducative destiné à financer des actions sociales et éducatives menées dans le cadre du projet de la cité éducative. Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion de ce fonds pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire de la cité éducative. Il pourra recevoir des subventions des différentes parties prenantes ainsi que des partenaires de la cité éducative.

La présente convention, prise en application du code de l'éducation et notamment de son article L. 421-10, fixe les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative destiné à financer des actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaire du second degré constitutifs² de la cité éducative.

ARTICLE 2 : Ressources

Les ressources du fonds de la cité éducative sont principalement constituées de subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales affectées à la cité éducative. Les actions financées par ce fonds ne peuvent être engagées qu'au bénéfice des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaires membres de la cité éducative, et des établissements associés, lorsque ces derniers sont signataires de la présente convention.

Les subventions de l'Etat proviennent des crédits éducatifs du programme 230 – Vie de l'élève, et des crédits du programme 147 – Politique de la ville.

Les dépenses doivent être imputées sur le code d'activité « 16CIT », quelle que soit l'origine du financement.

ARTICLE 3 : Gestion du fonds de la cité éducative

Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion du fonds pour le compte des écoles et des établissements de second degré constitutifs de la cité éducative. Il revient au collège chef de file d'enrôler l'ensemble des établissements scolaires et à cette fin, il ne peut être envisagé de déléguer à chaque collège présent sur le territoire de la Cité éducative une partie des crédits du fonds de la Cité éducative.

² C'est-à-dire les établissements scolaires membres et associés de la cité éducative, lorsque ces derniers sont signataires de la présente convention.

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



Le principal du collège « chef de file » de la cité éducative, support du fonds de la cité éducative, est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement.

Le choix des actions financées par les subventions versées au fonds de la cité éducative est arrêté par le comité de pilotage de la cité éducative. Néanmoins, certains types de dépenses sont proscrits : le fonds de la cité éducative n'a pas vocation à prendre en charge des dépenses d'investissement, des dépenses courantes d'équipement des établissements scolaires ainsi que des frais de gestion administrative et budgétaire.

ARTICLE 4 : Compte rendu d'utilisation des moyens

L'ordonnateur du fonds de la cité éducative produit en fin d'exercice un compte-rendu financier et pédagogique des actions engagées à destination du comité de pilotage de la cité éducative.

A l'occasion de la « revue de projet »³ il lui appartient de produire des éléments de bilan financier à la coordination nationale du dispositif⁴.

ARTICLE 5 : Régie

Une régie de recettes et/ou d'avance temporaire est, le cas échéant, instituée par l'ordonnateur du fonds de la cité éducative.

La liste des dépenses et recettes autorisées est fixée par l'arrêté du chef d'établissement portant institution de la régie.

ARTICLE 6 - Communication

Un exemplaire de la présente convention est transmis à chacun des signataires et chacun des membres du comité de pilotage de la cité éducative.

ARTICLE 7 - Date d'effet, durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est tacitement reconductible une fois⁵.

Avant la date d'échéance, la convention peut être dénoncée sous réserve de respecter un préavis de trois mois avant la rentrée scolaire. Toute dénonciation prend effet à la rentrée scolaire suivante.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements, la convention sera résiliée de plein droit à son égard, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

³ Exercice annuel obligatoire pour chaque cité éducative.

⁴ DGESCO et ANCT

⁵ La présente convention de mutualisation ne pourra demeurer en vigueur au-delà de la date de fin de la convention cadre de labellisation. En outre, toute modification de la convention cadre de labellisation pourrait donner lieu à un avenant à la présente convention.

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE



Fait à MONTEREAU-FAULT-YONNE le 2025.

CHERON James, Maire de la Commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE

HACHEMI Laurent, Principal du Collège « chef de file »

BECQUET Laurent, chef d'établissement membre

NICOLINO Claudine, chef d'établissement membre

ANNEXE 4

CHARTE DES VALEURS PARTAGEES DE LA CITE EDUCATIVE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

PREAMBULE

La cité éducative de MONTEREAU a été labellisée en janvier 2022 pour la période triennale 2022-2024 et bénéficie du renouvellement de la labellisation pour la période 2025-2027.

La cité éducative mobilise toutes les ressources éducatives autour de la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Au regard des spécificités identifiées sur le territoire, la cité éducative a pour objectifs de :

- conforter le rôle de l'école ;
- organiser la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Elle accompagne l'enfant, l'élève, le jeune tout au long de son parcours de vie, de la naissance à son épanouissement professionnel.

Les actions proposées et mises en place s'inscrivent dans le respect des valeurs de la République, de laïcité et de citoyenneté.

VALEURS PARTAGEES

La cité éducative se construit sur des valeurs partagées pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur épanouissement, dans le respect de la place et du rôle de chacun.

Les valeurs partagées qui animent la cité éducative sont :

- **la coéducation.** Elle se fonde sur la reconnaissance du rôle et des apports de chaque acteur: parents, enfants, jeunes, institutions, collectivités territoriales, partenaires associatifs;
- **l'équité.** Les acteurs de la cité éducative s'organisent collectivement pour rendre accessible les ressources de la cité éducative sans distinction et sans discrimination ;
- **la laïcité.** Toute personne intervenant dans la cité éducative et pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public, en particulier les principes de laïcité et de neutralité. Elle doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves et des usagers, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de ses interventions.

ENGAGEMENTS

Les acteurs s'engagent à :

- reconnaître le rôle et l'expertise de chaque partenaire ;
- accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur parcours de vie, des premiers mois de la vie jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- penser l'environnement global des enfants et des jeunes dans l'école, hors l'école, dans le quartier et la famille.

- **Coopérer** : les acteurs de la cité éducative construisent une relation de confiance afin que chacun des partenaires trouve sa place dans l'accompagnement du parcours des enfants et des jeunes.

Plus qu'une reconnaissance réciproque, la coopération permet de porter un projet afin que la cité éducative soit œuvre commune. Il s'agit de faire « cité ».

- **Valoriser** : les acteurs de la cité éducative promeuvent l'ensemble des actions qui seront des vecteurs de réussite pour les enfants et les jeunes du territoire. L'existant d'un territoire, sa richesse, alimentent un projet qui réunit tous ceux qui contribuent à atteindre les objectifs de la cité éducative.

- **Partager** : les acteurs de la cité éducative partagent des informations, des expériences de travail dans le cadre d'une démarche de projet. Ils croisent des regards différents mais complémentaires pour co-construire, faire ensemble, modifier leurs pratiques, renforcer leur capacité à évaluer leur propre action.

Ils se conforment :

- aux procédures de la cité éducative dans le cadre des appels à projets (objectifs, dépôt, calendrier des manifestations, transmission des indicateurs et bilan) ;
- aux procédures de concertation des groupes de travail (respect de la feuille de route définie par la Troïka, transmission de compte-rendu...).